

# Travail



Bureau  
international  
du Travail  
Genève

LE MAGAZINE DE L'OIT

N° 66, août 2009

**Endiguer la crise:**  
Les dirigeants du monde adoptent un  
«Pacte mondial pour l'emploi»

Dans ce numéro

Les multiples facettes de la crise • Industrie automobile • Bâtiment • Protection sociale • Dialogue social  
• Travail forcé • Travail des enfants • Conférence internationale du Travail, 2009: Sommet mondial de  
l'OIT pour l'emploi

# Du droit de «se coaliser» au droit de s'organiser



© Droits réservés

J.J. Ettor s'adressant à des coiffeurs en grève, Union Square, New York, 1913

Dès 1750 environ, les travailleurs avaient commencé à s'organiser en Europe. Les gouvernements et les employeurs avaient réagi rapidement; des lois et des règlements furent adoptés pour restreindre ces activités. En Grande-Bretagne par exemple, la loi sur les coalitions de 1799 est demeurée en vigueur pendant vingt-cinq ans, réglementant et même interdisant les organisations de travailleurs, entre autres.

Mais au fil du temps, le droit de «se coaliser» a gagné du terrain. Le Traité de Versailles et la Constitution originale de l'OIT en 1919 ont reconnu «le principe de la liberté d'association pour tous objets non contraires aux lois» parmi les principes fondateurs de l'OIT.

Pendant, la nouvelle Organisation n'a pas immédiatement réussi à adopter des normes pour matérialiser ce droit malgré plusieurs tentatives à la fin des années 1920. L'erreur flagrante de la convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture) adoptée en 1921 fut de n'avoir pas défini le droit à la liberté d'association.

Les choses ont changé quand l'OIT a adopté ses conventions fondamentales n°s 87 et 98<sup>1</sup> recouvrant la liberté syndicale, le droit de s'organiser et de négociation collective en 1948 et 1949.

Soixante ans plus tard, les deux conventions ont été ratifiées respectivement par 149 et 159 des 183 Etats Membres de l'OIT. Elles ont aussi été transcrites dans les constitutions et les législations nationales.

Associées à une liberté syndicale forte, des pratiques de négociation collective bien ancrées assurent aux employeurs et aux travailleurs un poids égal dans les négociations et un résultat juste et équitable. La négociation collective permet aux deux parties de négocier une relation de travail équitable et prévient des conflits sociaux coûteux.

En 1951, l'OIT a ajouté un mécanisme de traitement des plaintes entièrement original qui autorise les organisations de travailleurs et d'employeurs à déposer des plaintes alléguant des violations du principe fondamental de la liberté d'association contenu dans la Constitution de l'OIT, même quand les conventions concernées n'ont pas été ratifiées par les Etats Membres visés. Le travail du Comité de la liberté syndicale de l'OIT et d'autres mécanismes de contrôle garantissent que la liberté syndicale, en tant que droit humain fondamental, est respectée dans le monde entier. Le mécanisme est même accessible dans le cas de plaintes contre des Etats non membres.

Il est important de noter que les conventions comprennent des droits pour les travailleurs et pour les employeurs: un nombre certes limité mais significatif de cas portés devant les organes de contrôle de l'OIT ont vigoureusement défendu ces derniers.

Des pratiques de négociation collective bien établies sont l'un des éléments qui ont permis à la République de Corée d'atténuer la crise financière asiatique et le mécanisme de traitement des plaintes susmentionné a permis à l'Afrique du Sud de réaliser une transition relativement pacifique vers la période de l'après-apartheid. Les normes de l'OIT favorisent la négociation collective et contribuent à garantir que de bonnes relations de travail profitent à tous.

Le principe de la liberté d'association est au cœur des valeurs de l'OIT: il est consacré par la Constitution de l'OIT (1919), la Déclaration de l'OIT de Philadelphie (1944) et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail (1998). C'est aussi un droit proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

<sup>1</sup> Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Le magazine *Travail* est publié trois fois par an par le Département de la communication et de l'information publique du BIT, à Genève. Aussi publié en anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, finnois, hindi, japonais, norvégien, suédois et tchèque. Ce magazine est distribué à titre gracieux.

#### RÉDACTEUR:

Hans von Rohland

#### EDITION ESPAGNOLE:

Réalisée avec le concours du Bureau de l'OIT à Madrid

#### RESPONSABLE DE LA PRODUCTION:

Kiran Mehra-Kerpelman

#### ASSISTANTE DE PRODUCTION:

Corine Luchini

#### RECHERCHE PHOTO:

Marcel Crozet, Arnaud Dubois

#### GRAPHISME:

MDP, OIT Turin

#### COUVERTURE:

Yvonne Mourglia, OIT Turin

#### COMITÉ DE RÉDACTION:

Thomas Netter (président), Charlotte Beauchamp, Kiran Mehra-Kerpelman, Corinne Perthuis, Hans von Rohland

Ce magazine ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les textes et les photos du BIT peuvent être librement reproduits, à condition d'en mentionner la source. L'envoi d'un justificatif serait apprécié.

Toute correspondance doit être adressée au Département de la communication et de l'information publique du BIT, CH-1211, Genève 22 (Suisse).

Tél. +4122/799-7912

Fax +4122/799-8577

www.ilo.org/communication

Imprimé par:

OIT Turin

ISSN 1020-0010

# Endiguer la crise économique et sociale

Confrontée au spectre d'une hausse prolongée du chômage, de la pauvreté et des inégalités à l'échelle mondiale et à la multiplication des faillites d'entreprises, la Conférence internationale du Travail a adopté un Pacte mondial pour l'emploi de portée historique, conçu pour orienter les politiques nationales et internationales qui visent à stimuler la reprise économique, à créer des emplois et à fournir une protection aux travailleurs et à leurs familles.

**Page 4**



© M. Crozet/BIT

## EN COUVERTURE

Endiguer la crise: Les dirigeants du monde adoptent un «Pacte mondial pour l'emploi» **4**

## ARTICLES GÉNÉRAUX

Conférence internationale du Travail 2009: Les dirigeants du monde soutiennent le «Pacte mondial pour l'emploi» **8**

Des visages derrière la crise **10**

La crise et l'avenir de l'industrie automobile: Faire redémarrer l'industrie automobile **12**

La crise dans l'industrie du bâtiment **16**

Journée mondiale contre le travail des enfants 2009: Donnons une chance aux filles **18**

Une réunion de l'OIT consacrée à l'impact de la crise sur l'industrie pétrolière et gazière **20**

Le dialogue social en période de crise: Les leçons du passé **22**

## LECTURE

*Construire des sociétés décentes: Repenser le rôle de la sécurité sociale dans le développement* **24**

## RUBRIQUES

Les nouvelles **26**

- Conférence internationale du Travail
- Normes internationales du travail
- Le Conseil d'administration du BIT élit un nouveau président
- L'OIT a 90 ans: Œuvrer pour la justice sociale sur les cinq continents
- Le coût économique et social du travail forcé

Champs d'action **33**

Médiathèque **36**

L'Organisation internationale du Travail (OIT), créée en 1919, groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses 183 Etats Membres dans une action commune pour l'avancement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde. Le Bureau international du Travail (BIT), à Genève, est le secrétariat permanent de l'Organisation.

# Endiguer la crise:

## Les dirigeants du monde adoptent un «Pacte mondial pour l'emploi»



© PHOTO BIT

**C**onfrontée à la perspective d'une hausse prolongée du chômage mondial, de la pauvreté et des inégalités, ainsi que d'une pression continue sur les entreprises, l'OIT a adopté un Pacte mondial pour l'emploi historique, conçu pour orienter les politiques nationales et internationales qui visent à stimuler la reprise économique, à créer des emplois et à fournir une protection aux travailleurs et à leurs familles.

Le Pacte mondial pour l'emploi fut adopté après le soutien massif exprimé par les chefs d'Etat et de gouvernement, les vice-présidents et les ministres du Travail, les représentants d'employeurs et de travailleurs et d'autres personnalités, réunis pendant les trois jours du Sommet mondial de l'OIT pour l'emploi. Le sommet s'est clairement prononcé pour une plus forte implication de l'OIT dans le G20, dans le cadre du suivi de sa réunion de Londres en avril dernier qui, au regard de la protection sociale et de l'emploi, a demandé à l'OIT de «travailler avec les autres organisations concernées, pour évaluer les mesures prises et celles requises pour l'avenir».

«C'est vous, acteurs de l'économie réelle, qui allez nous sortir de cette crise», a déclaré M. Somavia à quelque 4 000 délégués des 183 Etats Membres de l'OIT participant à la session annuelle de la Conférence internationale du Travail. «Vous représentez les travailleurs et leurs familles, les employeurs et leurs entreprises, ainsi que les gouvernements. Les dirigeants du monde nous ont dit que des changements étaient indispensables, qu'il fallait conjuguer de plus vastes opportunités d'emploi, de protection des travailleurs avec des investissements et une croissance susceptibles de préparer le terrain à une solution de long terme à cette crise. C'est notre défi d'aujourd'hui et notre mission pour l'avenir.»

Adopté l'année où l'OIT célèbre son 90<sup>e</sup> anniversaire, le Pacte mondial pour l'emploi constitue la réponse la plus vaste élaborée à l'échelle mondiale pour faire face à la crise économique. Il exhorte les gouvernements et les organisations représentant les travailleurs et les employeurs à collaborer pour affronter ensemble la crise mondiale de l'emploi grâce à des politiques conformes à l'Agenda de l'OIT pour le travail décent.

Le pacte a été adopté dans le contexte d'un rapport récent de l'OIT montrant une hausse sans précédent du chômage mondial et la persistance de très hauts niveaux de pauvreté. M. Somavia a déclaré que le BIT estimait que, même si une reprise économique se profilait cette année ou l'an prochain, la crise mondiale de l'emploi pourrait se prolonger pendant six à huit ans. Il a également indiqué qu'avec l'entrée de 45 millions de personnes supplémentaires sur le marché du travail mondial chaque année – pour la plupart des jeunes et des femmes – l'économie mondiale devrait créer quelque 300 millions de nouveaux emplois au cours des cinq prochaines années, ne serait-ce que pour retrouver les niveaux de chômage d'avant la crise.

La Conférence a également mené un intense cycle de débats sur le rôle de l'entreprise, les politiques d'emploi, la protection sociale, les droits au travail, le dialogue social, la coopération au développement, la coordination régionale et multilatérale pour résoudre la crise de l'emploi.

Le Pacte mondial pour l'emploi propose un éventail de mesures anticrise que les pays peuvent adapter à leur situation et à leurs besoins spécifiques. Ce n'est pas une solution universelle, mais un portefeuille d'options qui s'appuient sur des mesures testées et éprouvées. Le pacte est aussi conçu pour étayer et soutenir l'action au niveau multilatéral.

Le pacte préconise des mesures pour maintenir les effectifs à leur poste de travail, soutenir les entreprises, protéger les personnes pendant la récession pour



© M. Crozet/BIT

accélérer la création d'emplois et la reprise du marché du travail, conjuguées avec des systèmes de protection sociale, en particulier pour les plus vulnérables, intégrant la dimension de genre dans toutes les mesures.

Le pacte lance aussi un appel en faveur de la construction d'un «cadre de surveillance et de régulation du secteur financier plus solide, plus cohérent à l'échelle mondiale, qui soit au service de l'économie réelle, qui promeuve les entreprises durables et le travail décent, et qui protège mieux l'épargne et la



© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT

>> retraite de chacun». Il prône aussi la coopération afin de favoriser «des échanges commerciaux et des marchés plus efficaces et mieux régulés qui profitent à tous» et d'éviter le protectionnisme. Il plaide également pour un virage vers une économie à faibles émissions de carbone, plus respectueuse de l'environnement, qui accélérerait la reprise de l'emploi.

Le pacte invite les gouvernements à envisager des options telles que l'investissement dans des infrastructures publiques, des programmes d'emploi spéciaux, l'élargissement de la protection sociale et des salaires minima. En particulier dans les pays en développement, de telles mesures peuvent réduire la pauvreté, augmenter la demande et contribuer à la stabilité économique. Les pays donateurs et les agences multilatérales sont appelés à envisager de procurer

des financements, y compris les fonds mobilisés pour la crise en cours, pour mettre en œuvre les recommandations et les options stratégiques du pacte.

M. Somavia a déclaré que le BIT commencerait immédiatement à offrir son assistance aux mandants qui souhaitent mettre en place des mesures dans le cadre du pacte et travailler avec d'autres agences multilatérales. Il a également souligné que le pacte n'est pas tant une question de combien les gouvernements peuvent dépenser, mais comment ils vont le faire.

«Nous devons rendre cet engagement vivant», a déclaré M. Somavia. «Nous avons tous une responsabilité collective pour l'avenir. Ensemble, nous pouvons tirer le meilleur de nos aspirations communes. Nous avons le mandat d'agir dès maintenant et, ensemble, je suis certain que nous réussirons.»

«Les employeurs soutiennent le Pacte mondial pour l'emploi parce qu'il constitue une contribution significative aux réponses stratégiques indispensables à la reprise», affirme Daniel Funes de Rioja, Vice-président employeur du Comité plénier sur les réponses à la crise. «Les efforts conjoints déployés à l'échelle mondiale par les employeurs, les syndicats et les gouvernements ont permis d'identifier des approches réalistes et pragmatiques pour riposter à cette crise. Nous nous sommes mis d'accord sur le Pacte mondial pour l'emploi, mais le travail le plus difficile commence maintenant. Le défi pour l'OIT, les syndicats et les employeurs, et plus encore pour les gouvernements, est maintenant de traduire cet engagement en mesures concrètes au niveau national qui génèrent de véritables emplois et revenus et contribuent à la reprise économique. En tant qu'employeurs, nous sommes prêts à jouer notre rôle.»



© PHOTO BIT



© PHOTO BIT

«C'est un message visionnaire, de changement et de réalisme que nous envoyons aux gouvernements et aux citoyens ordinaires», a déclaré Leroy Trotman, Vice-président travailleur du Comité plénier sur les réponses à la crise. «Aujourd'hui, le pacte pour l'emploi n'est qu'un morceau de papier. C'est à nous, gouvernements, travailleurs et employeurs, d'en faire une réalité concrète. Cela suppose un engagement de la part des gouvernements en faveur du dialogue social et d'un marché du travail avec des institutions fortes. Le rétablissement de l'économie passe par une reprise de la demande tirée par la hausse des salaires, par la protection sociale et le dialogue social, et la négociation collective. Mais cela signifie aussi que les employeurs ne doivent pas interférer quand les travailleurs s'organisent et représentent collectivement leurs intérêts. Si nous échouons, nos sociétés tout entières perdront. Si nous réussissons, je suis sûr que les historiens à venir diront: l'OIT a été à la hauteur de son mandat.»

## L'IMPACT GLOBAL DE LA CRISE SUR L'EMPLOI

Dans son Point sur les tendances mondiales de l'emploi (GET) de mai 2009, le BIT a révisé à la hausse ses prévisions de chômage à des niveaux variant de 210 à 239 millions de chômeurs dans le monde en 2009, ce qui correspond à un taux de chômage mondial compris entre 6,5 et 7,4 pour cent.

L'actualisation du GET prévoit une hausse de 39 à 59 millions de personnes sans emploi par rapport à 2007 comme étant l'hypothèse la plus probable. Les chiffres réels dépendront de l'efficacité des dépenses budgétaires décidées par les gouvernements, ainsi que du bon fonctionnement du secteur financier.

Les prévisions révisées des travailleurs pauvres dans le monde indiquent que 200 millions de travailleurs risquent de rejoindre les rangs de ceux qui vivent avec moins de 2 dollars par jour entre 2007 et 2009.

La crise frappe durement la jeunesse. Le nombre de jeunes chômeurs devrait augmenter de 11 à 17 millions entre 2008 et 2009. Le taux de chômage des jeunes devrait passer d'environ 12 pour cent en 2008 à une fourchette de 14 à 15 pour cent en 2009.

Le GET indique que 2009 représentera la pire performance mondiale jamais enregistrée

en termes de création d'emplois. Le rapport souligne que la main-d'œuvre mondiale augmente à un taux moyen de 1,6 pour cent, équivalant à environ 45 millions de nouveaux arrivants chaque année, alors que la croissance mondiale de l'emploi des jeunes a reculé à 1,4 pour cent en 2008 et devrait encore diminuer pour se situer entre 0 et 1 pour cent en 2009.

Les spécialistes du BIT ont estimé que de 2009 à 2015, près de 300 millions de nouveaux emplois devraient être créés, ne serait-ce que pour absorber la croissance de la population active.

## L'IMPACT DE LA CRISE SUR L'EMPLOI: TENDANCES RÉGIONALES

- Dans les **économies développées et l'Union européenne**, l'emploi total devrait diminuer cette année d'environ 1,3 à 2,7 pour cent. La région devrait représenter de 35 à 40 pour cent du total de la hausse mondiale du chômage, alors qu'elle ne représente que 16 pour cent de la main-d'œuvre mondiale.
- En **Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et dans la CEI**, le nombre des chômeurs pourrait augmenter jusqu'à 35 pour cent en 2009. L'emploi total devrait diminuer de 1 à 2,8 pour cent.
- En **Asie de l'Est**, on estime que 267 millions de personnes, représentant plus d'un tiers du total des employés, vivaient avec moins de 2 dollars par jour quand la crise est survenue. Il y avait environ 12 fois plus de personnes en situation d'emploi vulnérable qu'au chômage.
- En **Asie du Sud-Est et dans le Pacifique**, une hausse relativement modérée du chômage est envisagée pour la région, bien que les travailleurs et les entreprises des secteurs orientés à l'export soient durement frappés.
- En **Asie du Sud**, près de 5 pour cent de la main-d'œuvre est au chômage, mais près de 15 fois plus de travailleurs occupent un emploi vulnérable. Le nombre de travailleurs vivant avec moins de 2 dollars par jour devrait augmenter jusqu'à 58 millions entre 2007 et 2009.
- En **Amérique latine**, le taux de chômage devrait grimper de 7,1 pour cent en 2007 à 8,4 ou 9,2 pour cent en 2009.
- Au **Moyen-Orient**, le BIT prévoit une hausse du chômage jusqu'à 25 pour cent, et en **Afrique du Nord** de 13 pour cent, en 2009 par rapport à 2007. L'emploi vulnérable devrait aussi augmenter dans les deux régions. Environ un travailleur sur trois dans chaque région occupe un emploi précaire et ce ratio pourrait atteindre 4 sur 10.
- En **Afrique subsaharienne**, environ 73 pour cent des travailleurs de la région occupent un emploi vulnérable et ce pourrait être 77 pour cent cette année. La crise représente une sérieuse menace pour les investissements dans les infrastructures et les biens d'équipement qui sont cruciaux pour la poursuite du développement de la région. Les méfaits potentiels d'un protectionnisme mondial en réponse à la crise ne doivent pas être sous-estimés.

# Conférence internationale

## Les dirigeants du monde soutiennent

**L**e pacte a reçu un soutien massif de la part des chefs d'Etat et de gouvernement, des vice-présidents, des ministres du Travail, des représentants des employeurs et des travailleurs et d'autres responsables économiques et sociaux qui

ont participé au Sommet de l'emploi de l'OIT du 15 au 17 juin. Le sommet a offert une opportunité sans précédent pour discuter des politiques qui sont mises en œuvre au niveau national et international pour faire face à la crise mondiale de l'emploi.



«Nous devons affronter le fait que, selon les chiffres du BIT, il devrait y avoir 45 millions de nouveaux arrivants sur le marché du travail chaque année et cela représente une grave menace en termes de chômage et de troubles sociaux pour les années à venir.»

Son Excellence M. Lech Kaczyński, Président de la République de Pologne



«La Finlande offre son soutien au Pacte mondial pour l'emploi qui répond aux besoins immédiats des travailleurs, de leurs familles et des entreprises. Il est important que les gouvernements et les partenaires sociaux travaillent en étroite collaboration à la mise en œuvre de cette initiative.»

Son Excellence M<sup>me</sup> Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande



«La crise financière internationale pourrait avoir des répercussions très négatives sur le marché du travail, déstabilisant ainsi nos sociétés. Nous avons toute confiance dans l'OIT qui, en tant que principal dépositaire d'expertise dans le domaine du travail, pourra nous conduire dans la mise au point d'actions contribuant à réduire l'impact négatif de la crise.»

Son Excellence M. Armando Guebuza, Président de la République du Mozambique

«A un moment où tant de paradigmes se désintègrent, l'OIT représente un recours, en termes politiques, éthiques et moraux. Cela peut se constater dans la proposition d'un Pacte mondial pour l'emploi présenté ici par le Directeur général du BIT. Ce document contient d'importantes contributions au développement d'un nouveau modèle qui se concrétisera par de moins fortes concentrations de richesses, plus de solidarité, davantage d'humanité et d'équité.»

Son Excellence M. Luiz Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérale du Brésil



«Cette révolution repose sur l'idée que les agences spécialisées puissent intervenir dans les litiges, notamment les litiges commerciaux, par le biais de questions préjudicielles. Bâtissons ensemble cette nouvelle gouvernance mondiale pour que l'OIT puisse avoir son mot à dire auprès de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale; dès lors sont en jeu les normes fondamentales qu'elle est chargée de faire respecter.»

Son Excellence M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française



# nale du Travail 2009

## ent le «Pacte mondial pour l'emploi»



«Quand vous entendez dire que 50 millions d'emplois ont été supprimés cette année, il ne suffit pas de compatir au malheur que cela représente. Ce n'est pas le chiffre qui importe: ce sont plutôt les pertes et la destruction qui ont été causées aux individus et à leurs familles.

Cela signifie que 50 millions de personnes n'ont plus que leurs seules ressources intellectuelles pour vivre, et rien d'autre. C'est à ces personnes que nous devons penser quand on nous parle économie pure ou statistiques.»

**Son Excellence M<sup>me</sup> Cristina Fernández de Kirchner, Présidente de la République d'Argentine**



«Aujourd'hui, grâce à la capacité de l'OIT à affronter sérieusement les nombreux défis qui ont marqué son histoire, la promotion du travail décent comme principal véhicule du progrès social n'est plus considéré comme un risque économique mais plutôt comme une condition sine qua non d'un développement durable.»

**Son Excellence M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République du Togo**



«Le Burkina Faso... soutient la proposition du Directeur général du BIT d'adopter un Pacte mondial pour l'emploi qui place l'emploi et la protection sociale au cœur même des politiques et des mesures de relance pour accélérer la sortie de crise. Car si elle n'est pas maîtrisée,

la crise de l'emploi se transformera en une crise sociale de grande ampleur.»

**Son Excellence M. Tertius Zongo, Premier ministre, Burkina Faso**

«Dans la course à la prospérité, nous ne devons pas nous considérer comme concurrents les uns des autres; nous sommes plutôt les coureurs d'un vaste relais, luttant contre la pauvreté, contre la faim, le sous-développement et l'instabilité. Le temps dès lors est venu

d'une nouvelle organisation mondiale et d'une structure de prise de décision qui réunisse le monde développé et le monde en développement, une structure qui intègre les agences multilatérales les plus importantes telles que le FMI et la Banque mondiale et, plus encore, l'OIT.»

**L'Honorable M. Bruce Golding, Premier ministre, Jamaïque**



«J'espère que vous serez d'accord que pour sortir de la crise actuelle, qui plus est pour en éviter d'autres, il nous faut une approche du développement axée sur l'emploi. C'est inscrit dans notre Constitution. Le travail est un droit, un devoir et une question d'honneur. Il existe un droit à un salaire raisonnable et l'Etat doit essayer de créer les conditions dans lesquelles le travail est bénéfique pour l'épanouissement de la personnalité humaine.»

**Son Excellence Sheikh Hasina, Premier ministre de la République populaire du Bangladesh**

**Son Excellence Sheikh Hasina, Premier ministre de la République populaire du Bangladesh**

*Toutes les photos sont © Photos/vidéos BIT*

# Des visages derrière la crise

**L**e travail est l'un des facteurs déterminants de la façon dont les individus vivent le présent et envisagent leur avenir. L'Agenda de l'OIT pour le travail décent pour le XXI<sup>e</sup> siècle émane des hommes et des femmes: *Travail* a posé trois questions aux victimes de la crise en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique quant à leur expérience.

## **S. A., 30 ans, ouvrière dans une usine textile, Djakarta, Indonésie**

### 1) Comment avez-vous perdu votre emploi?

L'usine dans laquelle je travaillais a fait faillite en janvier dernier. Elle produisait des vêtements destinés à l'exportation vers les Etats-Unis et l'Europe. En raison de la crise, nous n'avons pas reçu assez de commandes et le propriétaire a fermé l'usine. Il a refusé de verser des indemnités de départ à la totalité des 1300 employés, y compris moi-même. Il a même refusé de nous donner une lettre de recommandation dont nous avons besoin pour postuler à un autre emploi.

### 2) Etiez-vous préparée à cette situation?

Je n'étais pas vraiment préparée à la situation dans la mesure où l'usine fonctionnait depuis vingt ans. J'y travaillais depuis neuf ans. La majorité des employés de l'usine était des femmes. Quelques-unes ont choisi de retourner dans leur village, d'autres dépendront des salaires de leur mari.

### 3) Qu'espérez-vous du gouvernement/des partenaires sociaux dans cette situation?

Nous avons fait part de notre cas au gouvernement et au parlement. J'espère que le gouvernement nous aidera à résoudre le problème. J'espère qu'il pourra faire office de médiateur afin que les employés puissent rencontrer l'employeur et négocier collectivement une solution. C'est mon seul espoir à ce jour.

## **V. N., 30 ans, analyste économique, New Delhi, Inde**

### 1) Comment avez-vous perdu votre emploi?

Je travaillais dans une société de capital risque qui avait été créée début 2008 surfant sur la hausse du secteur immobilier qui touchait toute l'Inde. La société était adossée à un groupe immobilier dont nous dépendions pour notre financement; quand le marché indien a commencé à s'effondrer, le groupe n'a pas pu remplir son mandat d'investisseur et la société de capital risque a dû se mettre en sommeil.

### 2) Etiez-vous préparé à cette situation?

Non, en tant que société de capital risque, nous pensions que notre financement était sécurisé, mais quand nous

avons eu besoin de fonds pour administrer et gérer les sociétés acquises, nos créanciers ont refusé de transférer l'argent vers les comptes de notre société parce qu'ils commençaient eux-mêmes à manquer sérieusement de liquidités. Depuis janvier 2009, le marché s'est détérioré et les affaires sont pratiquement au point mort depuis qu'il n'y a plus d'argent à investir dans de nouveaux projets ou dans les projets en cours.

Cela a été une surprise de voir que la société fermait. Il y a eu de nombreuses réunions, des négociations, mais toutes d'aucune utilité. Même les discussions sur la réduction des effectifs voire des réductions de salaires n'ont pas été acceptées par le groupe immobilier et il a été décidé que notre société ne fonctionnerait plus.

### 3) Qu'espérez-vous du gouvernement/des partenaires sociaux dans cette situation?

Mes attentes vis-à-vis du gouvernement récemment constitué, ce serait qu'il revoit entièrement l'équation économique et renouvelle les structures de régulation existantes. Il faut un système d'amortisseur qui garantisse aux gens de ne pas se retrouver tout d'un coup sans travail ni aucune forme de sécurité. La plupart des gens qui se retrouvent sans emploi du fait de la crise mondiale ont été contraints d'accepter 50 pour cent, voire plus, de réduction de salaire ou n'ont pas réussi à trouver d'emploi dans leur domaine de spécialité. Cette situation se traduit par une sensation accrue d'insécurité chez les gens et augmente donc les risques d'exploitation des ressources humaines.

## **V. S., 42 ans, ingénieur, entreprise de recherche et de production, Minsk, Bélarus**

### 1) Comment avez-vous perdu votre emploi?

J'ai travaillé pendant quinze ans pour cette entreprise. Elle répondait à des commandes individualisées, produisant des techniques d'ingénierie informatique uniques. Ces services comme ceux de maintenance ont récemment cessé de faire les bénéfices escomptés. C'est pourquoi nos salaires ont tout d'abord été réduits, puis la direction a commencé à supprimer des emplois.

### 2) Etiez-vous préparé à cette situation?

Pour parler franchement, je n'étais pas préparé – tout s'est passé si vite. Je n'étais pas content des réductions de salaires mais, en même temps, je ne cherchais pas d'autre emploi.

### 3) Qu'espérez-vous du gouvernement/des partenaires sociaux dans cette situation?

Je me considère comme un spécialiste hautement qualifié et je n'ai pas l'intention de changer de spécialité. Dans

un avenir proche, j'espère avoir d'autres offres du centre pour l'emploi qui correspondent à mon profil. Dans l'intervalle, je vais recevoir une petite allocation chômage de l'Etat.

**M. K., 45 ans, comptable, Erevan, Arménie**

*1) Comment avez-vous perdu votre emploi?*

Je travaillais comme aide-comptable dans une petite entreprise qui fabriquait des meubles. L'usine a été fermée et j'ai perdu mon emploi.

*2) Etiez-vous préparé à cette situation?*

Je ne pensais pas perdre mon emploi. Je croyais qu'il y aurait toujours de la demande sur le marché du meuble.

*3) Qu'espérez-vous du gouvernement/des partenaires sociaux dans cette situation?*

De l'Etat, j'attends qu'il m'aide à trouver un emploi acceptable et qu'il me verse une allocation chômage. Je n'ai guère d'espoir de trouver un bon emploi parce que c'est difficile à mon âge. J'ai 45 ans.

**N. P., 49 ans, ouvrière dans une usine de conditionnement de crevettes, Province de Samut Prakarn, Thaïlande**

*1) Comment avez-vous perdu votre emploi?*

Je travaillais dans une entreprise de conditionnement de crevettes, de poisson et de calmars depuis plus de quinze ans et je gagnais le salaire minimum d'environ 4500 bahts (312 dollars) par mois. Je n'ai jamais eu d'augmentation de salaire. Le 1<sup>er</sup> mars, je suis allée travailler comme d'habitude. Vers 10 heures, neuf collègues et moi-même avons été appelées au bureau du personnel. On nous a dit que nous n'avions plus besoin de revenir travailler. Le responsable du personnel a fait référence à la situation économique.

*2) Etiez-vous préparée à cette situation?*

Je n'étais pas préparée du tout. Je suis déléguée syndicale et je pense que cela a joué un rôle dans mon licenciement. Selon la loi, je vais recevoir une indemnité de départ de dix mois.

*3) Qu'espérez-vous du gouvernement/des partenaires sociaux dans cette situation?*

Je me suis inscrite au département de l'emploi, au ministère du Travail. J'ai le droit de recevoir une allocation sociale de la moitié de mon salaire pendant cent quatre-vingt jours. A mon âge, ce sera difficile de trouver un autre emploi. Je me suis inscrite pour une formation de massage thaï traditionnel. Elle est dispensée gratuitement par la municipalité de Bangkok. J'attends qu'ils m'appellent.

**A. R., 33 ans, ingénieur informatique, Santiago du Chili, Chili**

*1) Comment avez-vous perdu votre emploi?*

Malgré ma formation d'ingénieur informatique, mes derniers emplois se situaient au département des ventes de différentes sociétés. Mon dernier emploi, c'était dans une

entreprise textile où je gagnais peu, mais où j'avais un emploi stable. Au cours des trois derniers mois, l'entreprise a licencié plusieurs personnes, y compris moi, pour des raisons économiques.

Depuis deux semaines, j'ai trouvé un autre travail: pour le moment, je vends une nouvelle boisson énergétique, mais je n'ai rien de sûr... Je trouve cela particulièrement difficile de trouver un emploi ces jours-ci, et pas seulement comme VRP. Je suis allé d'une entreprise à l'autre et toutes m'ont dit qu'elles ne voulaient pas prendre le risque d'investir dans les conditions économiques actuelles.

*2) Etiez-vous préparé à cette situation?*

Non et c'est pour cela que c'est assez difficile. Ma famille a dû s'habituer à la nouvelle situation. Ma femme a dû trouver une série de petits jobs. Pour le moment, elle vend des vêtements en porte-à-porte pour nous aider à rembourser nos dettes. Pour améliorer notre situation financière, je fais aussi toutes sortes de travaux qui n'ont pas grand-chose à voir avec ma formation d'ingénieur informatique.

*3) Qu'espérez-vous du gouvernement/des partenaires sociaux dans cette situation?*

Je crois que les agences gouvernementales locales et nationales devraient lancer plus de programmes dans différents domaines pour soutenir l'emploi des jeunes – pour fournir davantage de débouchés à des gens comme moi qui n'ont pas d'emploi à plein temps.

**A. W., 51 ans, employée dans une plantation horticole, Addis-Abeba, Ethiopie**

*1) Comment avez-vous perdu votre emploi?*

J'ai perdu mon travail parce que les exportations de fleurs se sont ralenties. On m'a dit que c'était la crise financière en Europe et en Amérique qui nous avait fait chuter. Je travaillais sous contrat, j'ai donc été parmi les premiers licenciés sans indemnité. Je vois maintenant que même des titulaires sont licenciés. Ils disent que la crise économique outre-mer a vraiment affecté l'économie de ce pays, je n'ai pas suffisamment d'instruction pour comprendre tout cela.

*2) Etiez-vous préparée à cette situation?*

Je suis la mère de cinq enfants. Mon salaire n'est pas suffisant pour épargner quoi que ce soit. Je n'étais pas préparée du tout, ni financièrement, ni psychologiquement. Je me demande comment je vais payer toutes ces factures maintenant: les frais de scolarité pour les enfants, la nourriture, l'électricité, les transports, etc.

*3) Qu'espérez-vous du gouvernement/des partenaires sociaux dans cette situation?*

Le gouvernement se soucie essentiellement des employés titulaires. Je crois qu'il devrait s'occuper aussi des travailleurs contractuels. Il n'y a pas de protection sociale pour des gens comme moi. Je paie mes impôts, j'ai peut-être droit à un meilleur traitement...

# La crise et l'avenir de Faire redémarrer l'in

© Photo-libre. fr



**R**ares sont les délégués présents à la réunion tripartite de l'OIT sur le secteur de l'industrie automobile qui s'est tenue il y a quatre ans qui auraient pu imaginer l'ampleur de la crise qui pourrait englober le secteur aujourd'hui, alors que la récession pèse sur la demande automobile des consommateurs. Andrew Bibby passe en revue les derniers mois qui ont vu des marques reconnues en grande difficulté, ainsi que des interventions gouvernementales sans précédent dans le secteur.

Mais les conclusions de cette réunion de l'OIT de 2005, et en particulier l'appel en faveur d'un «dialogue social dans l'industrie automobile qui devrait être une caractéristique permanente de l'industrie», demeurent pertinentes, étant donné le rôle clé que les partenaires sociaux ont joué pour contribuer à résoudre la crise actuelle.

Cela fut particulièrement frappant aux Etats-Unis, où les fonds contrôlés par le syndicat UAW (Auto Workers' Union) sont censés devenir actionnaires des deux entreprises reconstruites que sont General Motors et Chrysler. En Europe aussi, la Fédération européenne des métallurgistes a joint ses forces à celles du Comité de liaison européen des fabricants d'équipements et de pièces automobiles pour créer un Partenariat européen pour l'anticipation du changement dans le secteur automobile, une initiative visant à maintenir une industrie durable avec des emplois de qualité.

En mai de cette année, l'OIT a accueilli une réunion spéciale d'experts de haut niveau pour discuter par quels moyens sortir le secteur de la crise. Comme le dit le Directeur général du BIT Juan Somavia, le défi consiste à lier les stratégies de long terme pour le secteur avec les solutions immédiates à court terme qui sont avancées.

Son défi a été relevé par plusieurs participants. Le Dr John Wormald d'autoPOLIS, un cabinet de consultants de premier plan pour l'industrie automobile, a souligné la nécessité d'un nouveau modèle économique pour le secteur, avec des cycles de vie du produit plus longs qui réduiraient le coût d'un nouveau véhicule d'environ 30 pour cent. Un autre intervenant, Barry Bluestone, professeur d'économie politique à la Northeastern University (E.-U.), a lié cette approche à la nécessité de réexaminer les relations sociales dans le secteur en déclarant: «Nous avons besoin d'un changement fondamental dans ce que l'industrie automobile construit et dans la façon dont elle élabore ses produits, mais aussi dans les relations sociales entre employeurs et syndicats.»

## Reconstruire l'industrie mécanique grâce au partenariat social

Thomas A. Kochan, de l'Institut de recherche sur le travail et l'emploi du MIT (E.-U.), acquiesce: «Un simple sauvetage financier ne nous suffira pas. Le défi immédiat est de forger un nouveau contrat social pour l'industrie automobile afin de comprendre le monde du travail et d'impliquer les travailleurs, les employeurs mais aussi les autres parties prenantes», a-t-il déclaré lors de la réunion.

L'histoire de l'industrie automobile peut être perçue comme une composante essentielle d'une histoire plus vaste de la production industrielle au XX<sup>e</sup> siècle, quand le développement du travail à la chaîne a mis en pratique les théories tayloristes reposant sur la division du travail en tâches spécialisées. C'est aussi une industrie qui a connu des conflits sociaux tout en s'orientant vers le partenariat social. Dans le cas de GM par exemple, la décision prise par la société en 1937 de reconnaître le rôle de l'UAW comme partenaire de négociation a mis fin à une grève dure dans son usine de Flint, dans le Michigan, et a contribué à

# l'industrie automobile

## dustrie automobile

aller vers une période d'après-guerre faite de réussite économique et sociale. Dans les années 1950, GM ne générait pas seulement 3 pour cent du PIB du pays, mais il a également établi un modèle normatif pour tout le pays dans lequel ses employés sont récompensés par des salaires équitables et des allocations sociales.

L'industrie automobile est aujourd'hui devenue une source majeure d'emploi dans le monde. Un document de travail récent du BIT suggère qu'en 2004 quelque 8,4 millions de personnes travaillaient dans la production automobile (y compris les constructeurs et les fabricants de pièces détachées) sur l'ensemble de la planète: près de 2 millions en Europe, plus de 1,6 million en Chine, 1,1 million en Amé-

rique du Nord, 750 000 en Russie et au Japon, ainsi que des effectifs plus réduits mais tout de même significatifs ailleurs. Au total, la main-d'œuvre mondiale a probablement atteint un peu moins de 10 millions à la fin de 2007, ajoute le rapport du BIT.

En soi, cela devrait suffire à faire des problèmes actuels de l'automobile un sujet important de préoccupation. Mais la construction de véhicules à moteur crée aussi indirectement de l'emploi dans d'autres secteurs, parmi eux l'industrie de l'acier. Selon un rapport de l'an dernier rédigé par l'Economic Policy Institute, cabinet de réflexion américain indépendant, quelque 3,3 millions de postes rien qu'aux Etats-Unis dépendent de la prospérité des constructeurs automobiles du pays.

>>

### PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LA TABLE RONDE DE L'OIT



© M. Crozet/BIT

**Plusieurs questions importantes ont été abordées pendant la table ronde de recherche.**

- Le modèle d'entreprise qui prévalait était lié à un phénomène mondial plus large de mécanisme de financement des entreprises. Cela a conduit certains dirigeants à se focaliser uniquement sur la rentabilité et la valeur des actions, parfois au détriment d'investissements à moyen terme dans la recherche et le développement. C'est ainsi que l'industrie automobile n'a pas encore répondu complètement aux défis du changement climatique et de la dépendance à l'égard du pétrole.

- La concurrence effrénée et la guerre des prix entre constructeurs automobiles ont débouché sur des stratégies de réduction des coûts qui ont aussi affecté les relations avec leurs employés et leurs sous-traitants. Pour les travailleurs, cela signifiait une plus forte dépendance à l'égard d'emplois non standardisés, tels que les contractuels et les intérimaires. Pour les fabricants de pièces détachées en aval de la chaîne d'approvisionnement, cela voulait dire davantage de pression pour réduire les coûts et assumer plus de risques.
- Dans les cas où le modèle d'entreprise basé sur les profits à court terme et l'ajustement des coûts éclipsé des pratiques

financières, technologiques et sociales solides, cela génère des fragilités pour les entreprises et les employés; cela crée également des frictions entre les acteurs clés alors qu'ils devraient plutôt être partenaires pour faire face à la crise.

- La crise ne frappe pas tous les pays, toutes les entreprises ni tous les travailleurs de la même manière. Par exemple, l'impact considérable de la crise et la restructuration en cours dans l'industrie automobile aux Etats-Unis ne trouvent pas d'équivalent sur d'autres marchés matures d'Europe ou du Japon. Parallèlement, une tendance tout à fait différente peut être observée dans les principales économies émergentes qui ont de vastes marchés intérieurs, telles que la Chine, l'Inde et le Brésil, et qui font l'expérience de hausses de production, ainsi que d'une consommation intérieure accrue de nombreux biens durables, y compris de véhicules. Des fusions et acquisitions devraient avoir lieu à l'échelle mondiale et de nouvelles sociétés locales comme en Inde et en Chine devraient se développer et devenir des acteurs mondiaux.



© M. Crozet/BIT

>> Ou, plus récemment, de leurs revers. Comme chacun sait, la demande automobile a chuté avec l'amplification de la crise économique. Les ventes automobiles mondiales se sont effondrées, passant d'un pic de 70 millions de véhicules atteint en 2007 à un rythme annuel de 56 millions, selon un récent rapport. Les recherches menées par le BIT montrent qu'en décembre 2008, comparé à décembre 2007, les ventes ont décliné de 50 pour cent en Espagne, de 35 pour cent aux Etats-Unis et de 22 pour cent au Japon. La production mondiale début 2009 était de 25 pour cent inférieure à celle de janvier 2008. Comme le souligne l'équipe

© T. Kerpelman



sectorielle du BIT, cela pourrait se traduire par des suppressions d'emplois massives: «Si les entreprises devaient réduire leurs effectifs proportionnellement à leur production, alors les pertes d'emplois au cours de l'année à venir pourraient dépasser le million», indique-t-elle.

Ce ne sont pas seulement les travailleurs actuels qui sont touchés. Le syndicat UAW attire l'attention sur le grand nombre de travailleurs retraités parmi ses membres qui dépendent directement pour leur pension de retraite et leur prise en charge médicale de leurs anciens employeurs.

Il est possible que le pire soit derrière nous, en partie parce que les mesures gouvernementales prises à l'échelle mondiale pour aider l'industrie commencent à faire effet. Néanmoins, l'industrie automobile mondiale demeure en situation de faiblesse et celle qui émerge de la récession mondiale devrait être relativement différente de ce qu'elle était avant 2008. Cela est particulièrement vrai pour GM et Chrysler. Toutes deux ont dû accepter de déposer leur bilan cette année, cherchant la protection de leurs créanciers au titre du «Chapitre 11» de la loi sur les faillites. Le travail de restructuration de ces deux géants de l'industrie afin qu'ils puissent se relever de la faillite et recommencer à commercer se poursuivait alors que ce numéro de *Travail* était sous presse, mais l'allure générale de la solution la plus probable est claire, et implique dans chaque cas un haut niveau d'intervention de l'Etat, avec le soutien actif de la main-d'œuvre et des syndicats.

Dans le cas de General Motors par exemple, l'issue semble être la création d'un «nouveau» GM, les gouvernements américain et canadien détenant la majorité du capital de la nouvelle société. Les actionnaires actuels de GM, cela leur est proposé, vont recevoir une première allocation de 10 pour cent, les 17,5 pour cent du capital restants étant gérés par un fonds administré par les syndicats, qui prendra en charge les remboursements médicaux des employés retraités. Le «nouveau» GM sera allégé d'un grand nombre des responsabilités qui pesaient sur les comptes de l'ancienne société, ces parties les moins enviables de l'entreprise étant susceptibles de rester dans le giron de l'administration pour être finalement utilisées du mieux possible le moment venu.

Si tout se passe bien, cela devrait permettre de renouer avec le succès commercial pour un GM allégé, poursuivant la production automobile dans un grand nombre de ses usines traditionnelles et préservant au moins certains des emplois qui autrement auraient été menacés. Ce marché est inévitablement un compromis et personne n'est vraiment satisfait.

Les anciens actionnaires de GM ont vu leur investissement perdre de sa valeur et certains porteurs de titres affirment que l'accord sous-évalue leur part (bien que les détenteurs de titres soient supposés acquérir davantage de capital ultérieurement, par l'émission d'actions). L'UAW relève les sacrifices consentis par les travailleurs aussi, y compris des modifications de la convention collective de 2007 négociée avec l'entreprise et des avantages conférés aux employés. Les retraités seront également touchés, selon le Directeur juridique de l'UAW, Alan Reuther. «Les retraités encourent des réductions substantielles et immédiates de leurs remboursements médicaux», a-t-il déclaré aux sénateurs et aux membres du Congrès américain en mai de cette année.

Un processus similaire a été entrepris au Canada, où le syndicat des travailleurs canadiens de l'industrie automobile CAW est parvenu à un accord temporaire avec l'entreprise pour une nouvelle convention collective en mai de cette année dans le cadre d'une restructuration globale. Les mesures de réduction des coûts ont été acceptées concernant les salaires, les prises en charge médicales, les conditions de travail, et les progrès de la productivité, bien que le Président du CAW Ken Lewenza affirme que l'accord contribue aussi à préserver de nombreux avantages acquis et à protéger de nombreux retraités de GM au Canada.

Si l'on se tourne vers l'avenir, il est clair qu'au XXI<sup>e</sup> siècle les populations conduiront des véhicules différents de ceux qui circulaient sur les routes du siècle passé. Le Président Obama a lié l'intervention de son gouvernement dans l'industrie automobile à une diminution stratégique de la consommation d'essence. La nécessité de progresser dans le développement de véhicules et de carburants plus propres a également été identifiée par la fédération syndicale mondiale pour ce secteur, la Fédération internationale de la métallurgie, dans une prise de position de son comité de direction en février.

### Faire de la crise une chance

«La crise économique pourrait être transformée en chance de réduire l'empreinte carbone de l'industrie automobile et de créer des emplois verts», ajoute le document de travail du BIT. «De nombreuses mesures déjà adoptées par les gouvernements favorisent les investissements dans des véhicules plus respectueux de l'environnement. Produire ces véhicules exige davantage d'investissement dans la recherche et le développement et des employés hautement qualifiés. C'est pourquoi nous devons particulièrement mettre l'accent sur la formation qualifiante.»



© www.morguefile.com

Il est clair que le changement est déjà entamé: pour sa première importante voiture verte à faible émission de carbone, le nouveau modèle hybride Insight de Honda (qui roule à la fois à l'essence et à l'électricité) a dépassé ses rivales conventionnelles sur le marché intérieur japonais pour la première fois en avril dernier.

L'industrie automobile est sur la voie, en d'autres termes, qui la conduira loin de la dépendance aux véhicules à essence, polluants, du passé. Mais les événements des derniers mois, et en particulier le rôle qu'ont joué les syndicats dans les processus de restructuration, vont-ils mener à d'autres évolutions? Il est significatif que le *Financial Times* ait publié un article en mai sur l'intérêt renouvelé des syndicats allemands pour l'idée de négocier une participation au capital de la société. «Le secteur de l'automobile dont la situation fragilisée oblige la direction et les employés à faire leurs de nouvelles idées montre la voie», explique-t-il, poursuivant en relatant les mouvements chez Daimler pour envisager de convertir le système de participation aux bénéfices pour les employés en parts sociales.

Alors que le monde cherche à reconstruire le système économique de façon à éviter l'effet dommageable des investissements à court terme guidés par la recherche du profit immédiat, il y a place pour davantage de discussion. Le *Financial Times* a cité les remarques d'Erich Klemm, chef du comité d'entreprise de Daimler, lors d'une conférence syndicale récemment: «Nous sommes les seuls actionnaires qui avons un intérêt à investir à long terme dans l'entreprise, contrairement à ceux qui ne veulent que faire du profit rapidement.»

# La crise dans l'industrie du bâtiment



© M. Crozet/BIT

**L**e secteur du bâtiment a été sévèrement frappé par la crise économique. Le BIT estime qu'au moins cinq millions de travailleurs du bâtiment ont perdu leur emploi en 2008.

Les problèmes des subprimes sur le marché américain de l'immobilier ont donné le coup d'envoi de la crise financière en 2007-08; l'emploi dans le secteur de la construction aux Etats-Unis fut une victime précoce. Entre septembre 2006 et le dernier trimestre 2008, environ 780 000 emplois ont disparu. Les données en provenance d'autres pays collectées par le BIT sont aussi source de grande préoccupation. En Espagne par exemple, le marché immobilier a commencé à chuter mi-2007 et près de 500 000 emplois du bâtiment ont été perdus l'an dernier. Au Royaume-Uni, 2008 a

connu une perte cumulée de 100 000 postes. En Irlande, qui avait connu un véritable boom immobilier, l'industrie s'est effondrée l'an dernier, avec 15 à 20 pour cent d'emplois supprimés dans le bâtiment.

Des licenciements ont été rapportés de nombreux autres endroits du monde, y compris en Australie, au Kenya, en Afrique du Sud et dans les Caraïbes, où les grandes opérations touristiques ont été suspendues. En Chine et en Russie aussi, il y a eu des licenciements. En Chine, plus de 10 pour cent des 40 millions de travailleurs du secteur ont perdu leur emploi l'an dernier, selon une enquête du BIT.

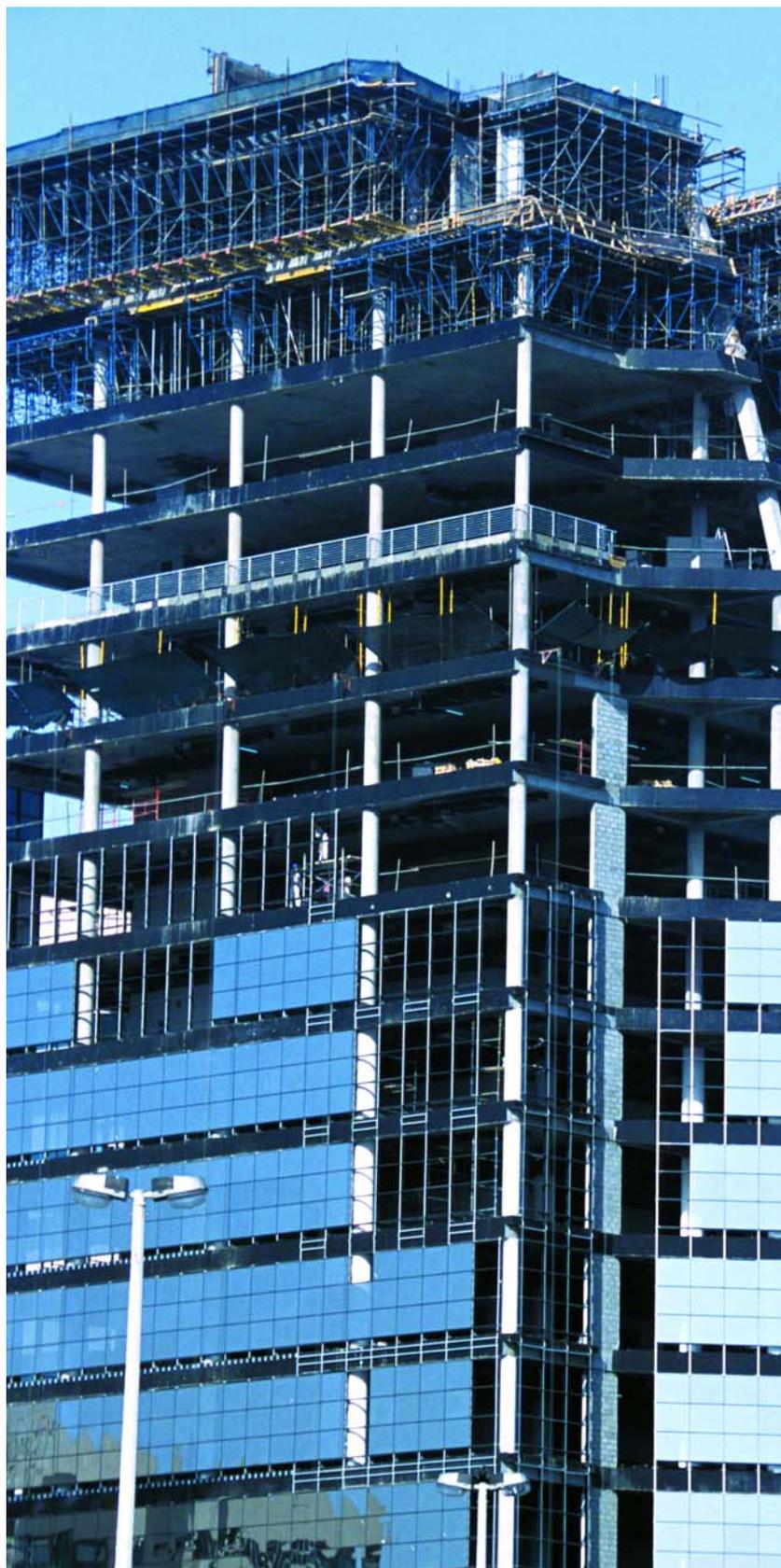
L'industrie de la construction a recours aux travailleurs peu qualifiés et mal rémunérés et, en tant que tel, est un employeur majeur de main-d'œuvre immigrée dans le monde. L'OCDE, dans son rapport

«Perspectives des migrations internationales» publié en septembre dernier, indique que les travailleurs migrants sont surreprésentés dans le bâtiment dans de nombreux pays de l'OCDE, dont l'Autriche, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Portugal, la République tchèque et la Suisse. Les travailleurs immigrés ont par conséquent été particulièrement affectés par le ralentissement de l'immobilier; dans certains cas, ils n'ont pas seulement perdu leur gagne-pain, mais aussi leur droit de séjour dans le pays où ils travaillaient. Les statistiques font penser que dans les Etats du Golfe, où la main-d'œuvre immigrée avait largement contribué à l'essor récent de l'immobilier, 150 000 travailleurs étrangers ont été renvoyés courant 2008. Le BIT relate aussi un exemple de la Fédération de Russie, où plus de 20 000 travailleurs turcs ont récemment été renvoyés chez eux.

Malheureusement, les travailleurs immigrés ainsi affectés ont peu de chances de trouver un emploi similaire dans leur pays d'origine. Leur sort est souvent absent des statistiques officielles du chômage dans les pays où ils ont travaillé.

L'OCDE est critique quant à une approche à court terme de l'utilisation de la main-d'œuvre immigrée: le Secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría a lancé un appel à gérer les migrations dans une perspective globale, à long terme. «Une grande partie des besoins en main-d'œuvre peu qualifiée des pays de l'OCDE devrait persister. Il est inefficace de faire venir et repartir des vagues successives d'immigrants temporaires pour occuper les mêmes emplois», a-t-il dit à son auditoire lors du lancement de l'«Aperçu des migrations» de l'an dernier.

Un récent rapport du BIT<sup>1</sup> identifie une série d'étapes qu'il recommande de suivre pour le secteur de la construction, y compris en recherchant des synergies avec l'initiative en faveur des emplois «verts». Il prône un dialogue social par secteur pour faire face aux aspects sociaux et d'emploi de la crise, avec un regard particulier sur ce que cela implique pour les travailleurs migrants et pour les petites entreprises. «Jusqu'à présent, l'action politique dans les secteurs touchés s'est concentrée sur le plan intérieur, avec peu de considération pour des réponses mondiales coordonnées à l'échelon sectoriel. Des dialogues stratégiques au niveau des secteurs seraient essentiels pour combler ce vide», préconise-t-il.



© P. Daloché/BIT

<sup>1</sup> «Les aspects sectoriels de la crise économique mondiale actuelle», partie B: Secteur du bâtiment (p. 7-15), GB.304/STM/2/2, 304<sup>e</sup> session, Conseil d'administration, Bureau international du Travail, mars 2009. [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_103439.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_103439.pdf)

# Journée mondiale contre le travail des enfants 2009

## Donnons une chance aux filles

© PHOTO BIT



Le rapport affirme que le danger de voir les filles contraintes au travail des enfants provient du fait que, dans de nombreux pays, les familles donnent la préférence aux garçons si elles ont une décision à prendre en matière d'éducation de leurs enfants. Il déclare qu'avec la hausse de la pauvreté consécutive à la crise, les familles nombreuses les plus démunies peuvent être contraintes de choisir quels enfants poursuivront leur scolarité. Dans les cultures où l'on accorde plus de valeur à l'éducation des garçons, les filles risquent d'être retirées de l'école et donc plus susceptibles d'entrer dans la vie active à un âge précoce.

Parmi les autres facteurs qui peuvent gonfler les chiffres du travail des enfants se trouvent les coupes dans les budgets d'éducation nationale, ainsi

que le déclin des fonds transférés par les travailleurs émigrés, fonds qui contribuent souvent à maintenir les enfants à l'école.

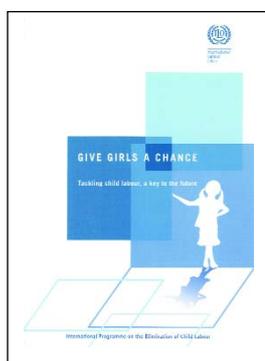
Cette année, la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants coïncide aussi avec le dixième anniversaire de la convention n° 182 de l'OIT sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

«Avec 169 ratifications, il ne nous manque plus que 14 signatures pour parvenir à une ratification universelle de nos Etats Membres», constate M. Somavia. «C'est un remarquable témoignage de leur engagement. Cette convention appelle à prêter une attention particulière à la situation des filles et nous voulons souligner les risques particuliers encourus par les filles pendant cette crise. Protéger les filles – et tous les enfants – du travail des enfants exige des réponses coordonnées qui prévoient des emplois pour les

**S**elon un nouveau rapport publié par le BIT à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants le 12 juin, la crise financière mondiale pourrait conduire un nombre accru d'enfants, en particulier des filles, à travailler.

Le rapport du BIT, intitulé *Donnons une chance aux filles: lutter contre le travail des enfants, une clé pour l'avenir*<sup>1</sup>, relève que si les statistiques mondiales récentes montrent un recul du nombre d'enfants victimes du travail des enfants, la crise financière menace d'éroder cette amélioration.

«Nous avons enregistré de réels progrès dans la réduction du travail des enfants. Les stratégies adoptées dans la crise actuelle seront un test pour l'engagement national et mondial à poursuivre ce combat», a déclaré le Directeur général du BIT, Juan Somavia.



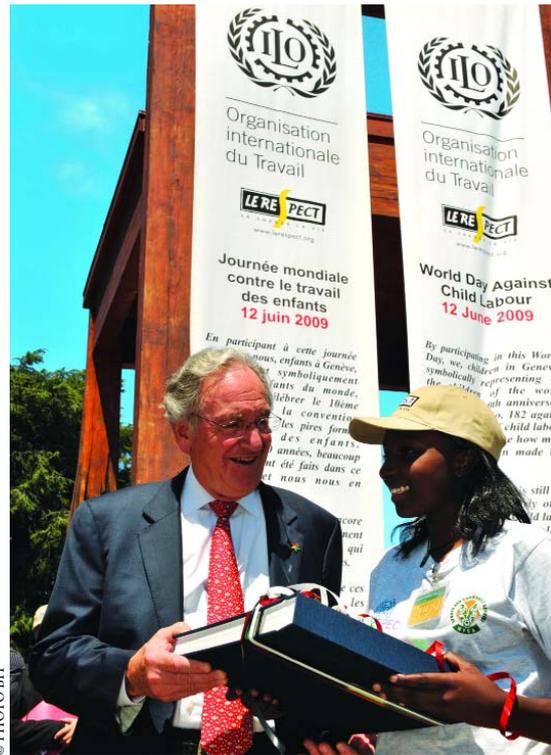
<sup>1</sup> Donnons une chance aux filles: lutter contre le travail des enfants, une clé pour l'avenir (OIT-IPEC 2009). ISBN 987-92-2-122374-0 (imprimé) 978-92-2-122375-7 (PDF).

parents et des mesures de protection sociale qui les incitent à scolariser les filles autant que les garçons. L'accès à l'éducation primaire et à la formation pour les filles et les garçons doit aussi faire partie des solutions pour l'avenir.»

Le rapport du BIT rappelle que l'estimation mondiale la plus récente indiquait que plus de 100 millions de filles étaient victimes du travail des enfants et que nombre d'entre elles étaient exposées à quelques-unes de ses pires formes. Les filles sont confrontées à une série de problèmes spécifiques qui requièrent une attention particulière, à savoir:

- Le travail effectué par les filles se déroule en grande partie à l'abri des regards, ce qui constitue un danger supplémentaire. Les filles représentent l'immense majorité des enfants employés comme domestiques chez des tiers et de fréquents abus commis à l'encontre des enfants domestiques sont rapportés;
- Dans leur propre maison, les filles s'acquittent bien davantage des tâches domestiques que les garçons. Associé à une activité économique exercée à l'extérieur du foyer, cela crée un «double fardeau» qui accroît le risque d'abandon scolaire chez les filles;
- Et, dans de nombreuses sociétés, les filles sont reléguées dans des positions d'infériorité et de vulnérabilité et manquent plus souvent d'une éducation élémentaire. Cela restreint considérablement leurs possibilités d'avenir.

Le rapport souligne combien il est important d'investir dans l'éducation des filles pour lutter efficacement contre la pauvreté. Eduquées, les filles ont plus



Le sénateur américain Tom Harkin a participé aux célébrations de la Journée mondiale contre le travail des enfants et du dixième anniversaire de la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Dans une allocution prononcée à la Conférence internationale du Travail, le sénateur Harkin a mis en garde sur le fait que la récession mondiale pourrait anéantir les progrès accomplis en faveur de l'abolition du travail des enfants; il a invité l'OIT à redoubler d'efforts pour éradiquer le travail des enfants. Parmi les autres intervenants qui ont pris part à l'événement se trouvaient le Directeur général du BIT, Juan Somavia, M. J.W. Botha et Sir Roy Trotman, porte-parole respectifs des groupes employeurs et travailleurs à la Commission du travail des enfants de la Conférence internationale du Travail de 1999.

de chances d'obtenir un meilleur revenu quand elles seront adultes, de se marier plus tard, d'avoir moins d'enfants, mais en meilleure santé, et plus de pouvoir de décision dans le foyer. Les mères qui ont reçu une éducation sont aussi mieux à même de veiller à celle de leurs propres enfants, ce qui contribuera à prévenir le travail des enfants.

<http://www.ilo.org/public/english/wdacl/flash09/index.html>.



# Une réunion de l'OIT consacrée à l'impact de la crise sur l'industrie pétrolière et gazière



© M. Crozet/BIT

**E**n plein ralentissement mondial de l'emploi dans le secteur du pétrole et du gaz, de hauts représentants des gouvernements et des organisations de travailleurs et d'employeurs ont débattu de l'état des relations professionnelles dans l'industrie pétrolière au cours d'une réunion au siège de l'OIT, à Genève, du 11 au 14 mai.

Un nouveau rapport du BIT<sup>1</sup> préparé pour la réunion indique que l'emploi dans le secteur de l'extraction pétrolière et gazière a atteint un sommet de 4 millions d'emplois en 2004; puis il a progressivement décliné jusqu'à 3 millions en 2006. Environ un million et demi de travailleurs supplémentaires

<sup>1</sup> Le dialogue social et les relations professionnelles dans l'industrie du pétrole, *Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution*, Bureau international du Travail, Genève 2009, <http://www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/techmeet/tmoge09/tmoge-r.pdf>.



seraient employés dans l'industrie mondiale du raffinage du pétrole.

Le rapport prévoit aussi un déficit de plus de 6 000 travailleurs qualifiés dans l'industrie pétrolière d'ici à 2010. «C'est une estimation prudente. La réalité pourrait être pire. Le manque de travailleurs qualifiés trouve son origine dans les suppressions de postes et les embauches insuffisantes des années 1990, dans les conditions de travail perçues comme misérables et dangereuses; il est maintenant aggravé par la crise économique qui sévit», déclare M<sup>me</sup> Elizabeth Tinoco, directrice du Département des activités sectorielles du BIT (SECTOR).

Selon le rapport, la volatilité de l'emploi dans le secteur a conduit à une hausse constante du recours à la main-d'œuvre contractuelle qui est devenu la norme dans l'industrie pétrolière et a provoqué des problèmes de relations professionnelles. Le rapport constate une «dualisation» de la main-d'œuvre entre effectifs permanents et effectifs périphériques de travailleurs; il indique que les pratiques complexes en matière d'emploi se traduisent souvent par une difficulté à déterminer l'identité de l'employeur, affectant parfois les résultats de la négociation collective.

Le rapport note également d'importantes disparités salariales, en fonction de la profession, des qualifications et du sexe, et souligne les problèmes de sécurité et de santé au travail. Il estime que les travailleurs contractuels risquent deux fois plus d'être impliqués dans un accident mortel que les salariés et que les travailleurs âgés de 21 à 35 ans sont plus sujets aux accidents que tout autre groupe d'âge. Il précise aussi que malgré l'image d'une plus grande dangerosité associée au travail au large plutôt qu'au travail sur la terre ferme, le taux d'accidents mortels à terre est presque deux fois plus élevé qu'en mer.

En ce qui concerne les relations professionnelles, le rapport du BIT observe que le niveau de syndicalisation est bas et même en baisse dans tout le secteur pétrolier, bien que l'adhésion à un syndicat soit plus répandue dans le secteur du raffinage que dans la prospection et l'extraction. Il est extrêmement faible dans les installations en haute mer et parmi les employées femmes. La réunion a débattu des moyens de garantir le respect des droits des travailleurs.

«La pénurie de travailleurs qualifiés est un phénomène mondial qui affecte particulièrement l'industrie pétrolière parce qu'elle a besoin d'un haut niveau de qualification pour fonctionner», précise M<sup>me</sup> Tinoco. «Les compagnies pétrolières ont diversifié leurs processus de recrutement afin de répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises. Leurs efforts incluent des investissements significatifs dans l'enseignement



© M. Crozet/BIT

et la formation. Mais l'industrie pétrolière ne peut à elle seule augmenter suffisamment le réservoir de travailleurs qualifiés. Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer. Le rapport suggère que le dialogue entre les gouvernements et l'industrie pétrolière, y compris les organisations syndicales, devrait être mené de telle sorte qu'un plus grand nombre de personnes qualifiées arrivent sur le marché du travail soient convenablement armées pour travailler dans l'industrie pétrolière.»

# Le dialogue social en période de crise: Les leçons du passé

**L**es «trente glorieuses» qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, qui furent caractérisées par une croissance économique soutenue, le quasi plein emploi et une hausse constante du niveau de vie dans la plupart des pays industrialisés, ont été relayées par une période de ralentissement économique, d'inflation élevée, de déficits budgétaires considérables, et de chômage croissant. Spécialiste du dialogue social au BIT, Ludek Rychly passe en revue le dialogue social entre gouvernements, employeurs et travailleurs dans une perspective historique.

La forte hausse de la concurrence internationale et la hausse brutale des prix de l'énergie, en particulier après le premier choc pétrolier de 1973, se sont traduites par un déclin quasi universel de l'industrie traditionnelle, un secteur fortement syndiqué qui depuis des décennies avait été l'épine dorsale des économies nationales. Les systèmes nationaux de relations professionnelles ont dû s'adapter à un environnement totalement différent et gérer de nouvelles missions.

En **Belgique**, cette crise a eu un énorme impact sur la négociation collective et les autres formes de dialogue social, en particulier après 1975. Le manque de consensus entre les partenaires sociaux sur des questions telles que la réduction des coûts de main-d'œuvre et les licenciements ont empêché, pendant un court laps de temps, la poursuite du dialogue national traditionnel à l'intérieur des branches. Le gouvernement «a pris des mesures drastiques, imposant une vaste politique des revenus, gelant les salaires et limitant les effets des clauses d'indexation au coût de la vie».

Mais, finalement, la modération salariale a été atteinte grâce à la combinaison de mesures légales et négociées. En février 1981, une nouvelle législation a été établie qui prévoyait des mesures d'encadrement des salaires dans l'éventualité où employeurs et syndi-

cats ne pourraient pas conclure un accord national; l'accord cependant fut conclu et rendu obligatoire par ordre royal.

Le cas bien connu de l'**Irlande** montre que le dialogue social, en particulier quand il est soutenu par l'Etat, peut constituer une réponse à de sérieuses difficultés économiques. Confrontés à de graves problèmes structurels de chômage élevé et d'inflation, les partenaires sociaux et le gouvernement ont réussi à conclure en 1987 le Programme de redressement national qui fut le premier d'une série d'accords tripartites.

Alors que cet accord traitait essentiellement de salaires pour lesquels les syndicats avaient accepté des hausses salariales modérées en compensation de réductions d'impôts, les accords de partenariat qui en ont découlé ont été beaucoup plus importants de par leur contenu et se sont attaqués à une vaste série de questions économiques et sociales.

En **Italie**, la récession «a été le témoin de changements radicaux dans la structure et le contenu de la négociation collective, ainsi que dans les parties qui l'ont conduite». L'Etat est intervenu de plusieurs manières: en jouant un rôle actif pour résoudre les conflits sociaux à l'échelle nationale, en adoptant une «législation négociée» et, depuis le début des années 1980, en prenant part à des accords tripartites majeurs.

Les accords tripartites de 1983 et 1984 ne traitaient pas seulement de l'indexation automatique des salaires, mais aussi de questions plus larges de promotion de l'emploi, de réduction du temps de travail et de régulation du marché du travail. L'Italie a continué à recourir aux accords (pactes) tripartites dans les années 1990.

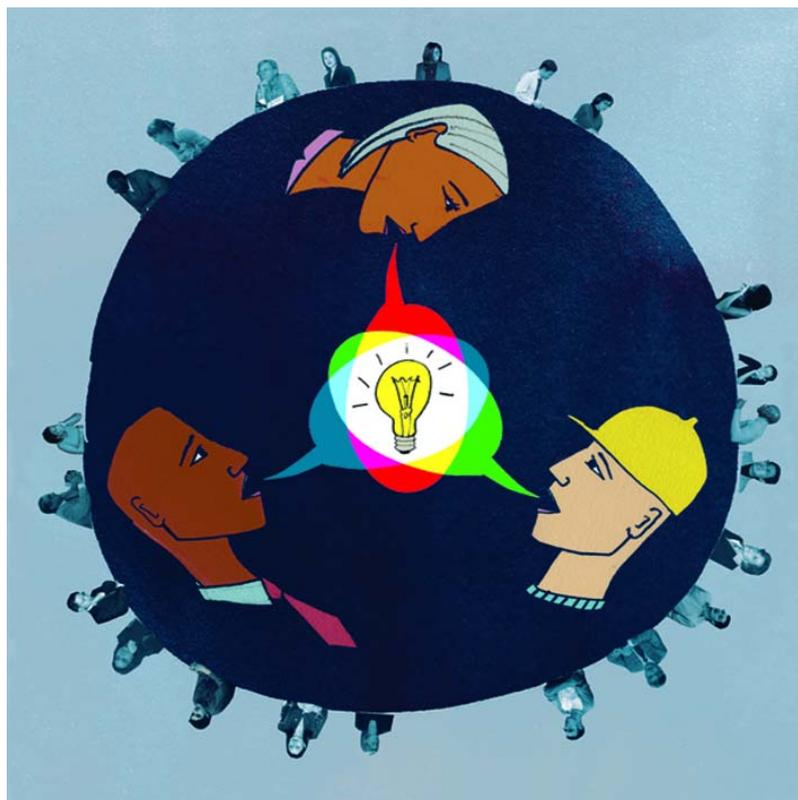
Les **Pays-Bas**, dans les années 1970 et la première moitié des années 1980, ont connu l'expérience traumatisante d'une brutale poussée du chômage, de dif-

difficultés structurelles, de taux d'intérêt élevés, et de déficits budgétaires croissants. Ces difficultés ont constitué non seulement un défi pour l'Etat providence néerlandais, mais aussi pour le système traditionnel de «polders», basé sur le compromis dans le modèle de dialogue social et l'obtention du soutien de l'opinion publique pour les mesures politiques. Les relations entre groupes d'intérêt sont devenues hostiles et il apparaissait impossible pour les employeurs et les travailleurs de trouver un accord.

Le fameux accord de Wasenaar entre partenaires sociaux, obtenu de façon assez surprenante en 1982 après des années de désaccord, a représenté un véritable tournant dans la lutte contre la misère économique et le chômage dans les années 1970 et au début des années 1980. Ce fut aussi le point de départ de la reprise du marché du travail et des performances en matière d'emploi à la fin des années 1980 et dans les années 1990. L'accord stipulait que «l'amélioration structurelle de l'emploi exigeait: la reprise de la croissance économique; des prix stables; une meilleure compétitivité des entreprises couplée avec de meilleures rétributions». Paradoxalement, ce fut le gouvernement qui contribua le plus à la conclusion de cet accord, «poussés par l'ombre menaçante de l'intervention de l'Etat, les partenaires sociaux se sont rassemblés et se sont acceptés comme partenaires de négociation».

Le **Japon** est entré dans une période de récession prolongée au milieu des années 1970. La crise a conduit à des changements structurels et, dans de nombreuses industries telles que l'acier, la construction navale et l'ingénierie, de graves problèmes de chômage sont apparus. Cependant, contrairement à la plupart des autres pays industrialisés, le Japon a réussi à traverser cette période sans inflation persistante, chômage élevé, ni nombreuses grèves. Quelques observateurs pensent que le système japonais de négociation collective, complété par un système élaboré de consultations, a favorisé la transformation et la modernisation de l'économie japonaise pendant cette période et a permis d'éviter des conflits sociaux majeurs.

Dans les années 1980, les **Etats-Unis** furent gravement affectés par de médiocres performances économiques suivies d'une faible reprise. Dans le même temps, des innovations et des réductions de coûts en réponse à une concurrence étrangère féroce, associées à la dérégulation du gouvernement, ont mis une énorme pression sur le système des relations professionnelles. La négociation de concessions a été largement adoptée, les questions dominantes étant comment procurer la sécurité de l'emploi et celle des



© BTTC/Gill Burton

revenus. Un grand nombre des négociations des années 1980 se sont déroulées selon des techniques bien connues pour faire face à l'adversité économique – alerte précoce de changement, reconversion, prime de licenciement, bonus de retraite anticipée, partage du travail, transferts intra-groupe, indemnités de déménagement, allocations chômage supplémentaires, clause d'attrition, garantie d'un salaire annuel.

En termes de relations professionnelles, la principale leçon des années 1970 et 1980 est que la crise peut avoir des effets perturbateurs même sur des systèmes de relations sociales bien établis. Cependant, ces perturbations sont temporaires si les systèmes sont capables de s'adapter, s'ils s'appuient sur des politiques publiques appropriées et des institutions efficaces, et s'il y a une volonté commune de trouver un compromis. Comme cela est illustré par le cas de l'Irlande, une expérience positive d'utilisation du dialogue social comme outil de lutte contre la crise peut accompagner une ère nouvelle et durable, où les relations sociales contribuent de manière positive à la prospérité.

Finalement, l'expérience de la négociation «par concession» montre le pragmatisme de la négociation à l'échelon de l'entreprise. Néanmoins, dans le contexte de la crise actuelle, qui ne s'est pas illustrée par de hauts salaires, l'application de la modération salariale comme modèle général pourrait apparaître plus que problématique.

# Construire des sociétés décentes:

## Repenser le rôle de la sécurité sociale dans le développement

**A**ors que tout le monde se bat pour faire face aux répercussions économiques et sociales de la crise, la nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociale augmente. Mais en dépit des efforts internationaux pour établir un plan complet de sécurité sociale, des pans entiers de la population mondiale continuent de se voir privés du droit à la protection sociale. Une nouvelle publication du BIT, *Building decent societies: Rethinking the role of social security in development*<sup>1</sup> s'attaque à la question de savoir s'il faut que les systèmes de protection sociale en général, et de sécurité sociale en particulier, et lesquels, soient placés plus haut sur l'agenda politique mondial.

Rassemblant les évolutions historiques et contemporaines de la protection sociale dans les pays en développement et les pays de l'OCDE, et en particulier compte tenu de la crise financière et économique mondiale actuelle, cet ouvrage s'intéresse aux nouvelles stratégies internationales qui peuvent mettre en place la sécurité sociale, réduire la pauvreté et contribuer au développement économique et social. Il conclut que pour parvenir à cet objectif, les pays à bas revenus et à revenus intermédiaires ont besoin de systèmes de sécurité sociale d'une échelle suffisante pour rattraper ceux qui fonctionnent déjà dans les pays riches.

Aujourd'hui, les 30 pays de l'OCDE consacrent une moyenne de 13 pour cent de leur PIB directement à la sécurité sociale, ce qui contraste fortement avec les pays à bas revenus qui y consacrent en moyenne moins de 2 pour cent. Les leçons doivent être tirées des politiques économiques et sociales menées par ces

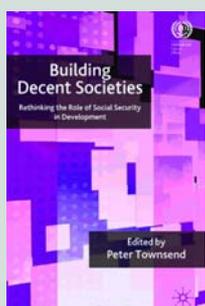
deux groupes de pays de façon à remédier à cette divergence.

### La protection sociale en Europe et dans l'OCDE

Les systèmes de protection sociale en Europe et dans les pays de l'OCDE ont évolué en plus d'un siècle. Aujourd'hui, les hauts niveaux de dépenses sociales sont généralement associés à une pauvreté faible, bien qu'il y ait des exceptions comme l'Estonie, la Pologne et la Slovaquie où, malgré de généreux niveaux de dépenses, la pauvreté est encore répandue. Avec l'intégration et le développement du marché interne, l'Union européenne (UE) est mise sous une pression croissante pour adapter un nouveau modèle de développement de protection sociale qui soit basé sur la justice sociale et la solidarité – une politique sociale de l'UE financée au niveau de l'UE.

Les systèmes de sécurité sociale dans l'OCDE sont un mélange de mesures universelles et de mesures sélectives, pourtant tous les pays de l'OCDE adhèrent à la croyance sous-jacente selon laquelle la sécurité sociale est un instrument de modernisation et de croissance durable et un facteur clé pour réduire la pauvreté locale. Si les systèmes de sécurité sociale de l'OCDE devaient être adoptés par les pays à bas revenus, des changements fondamentaux devraient être entrepris pour prendre en considération l'économie mondiale.

La question de savoir si de tels modèles peuvent être importés dans les pays en développement dépend des degrés d'expression politique du pays. Les riches démocraties ont des programmes relativement égalitaires, dont certains sont universels et d'autres s'adressent en particulier aux plus démunis. D'autre part,



<sup>1</sup> Peter Townsend, *Building decent societies: Rethinking the role of social security in development*, ISBN 978-92-2-121995-8. BIT 2009 (coédition avec Palgrave Macmillan Editeurs).

dans de nombreux pays en développement, des programmes restreints voire élitistes continuent de prévaloir. Le modèle social européen, bien qu'il ne puisse jamais être totalement imité, sert toujours de référence pour les réformateurs de l'Etat providence dans les pays en développement.

### L'expérience des pays à bas revenus

Dans les pays en développement, les systèmes de sécurité sociale sont désespérément sous-financés et très divers. Il y a un siècle, en Asie, en Afrique et dans les Caraïbes, les puissances coloniales ont introduit des mécanismes de couverture réduite qui bénéficiaient essentiellement aux fonctionnaires et aux employés des grandes entreprises pour les soins médicaux, le congé maternité, les pensions d'invalidité et les retraites. La grande masse de la population, en particulier les ruraux les plus pauvres, ne bénéficiait d'aucun secours financier. Aujourd'hui, le principal défi est d'étendre la couverture de la sécurité sociale à la population dans son ensemble.

Malgré les doutes fortement ancrés des gouvernements et des donateurs, les recherches montrent qu'il pourrait y avoir des synergies positives entre les politiques de protection sociale et de croissance agricole – le gouvernement d'Ethiopie par exemple passe avec succès d'une approche donnant priorité à l'alimentaire à une approche où la dimension financière prime. Les recherches menées au Bangladesh, en Ethiopie et au Malawi montrent généralement une hausse à long terme de dépenses de protection sociale; les programmes ont eu l'effet positif de créer des avoirs communautaires, comme la conservation de la terre et de l'eau, les routes, ainsi que des biens pour les foyers agricoles, y compris le bétail.

L'Afrique du Sud d'un autre côté a hérité d'un système d'assistance sociale qui était déterminé par les races; il fut étendu puis, en 1998, complété par une allocation financière pour les jeunes enfants. D'ici 2010, il y aura un nouveau fonds obligatoire, contributif en fonction des revenus, qui servira aux cotisations retraite, à l'assurance chômage, et aux indemnités pour handicap ou décès – une étape essentielle vers un système global.

Un défi majeur du développement de la sécurité sociale, en Afrique du Sud et ailleurs, est l'absence de politique d'aide sociale cohérente ou globale face à l'épidémie de VIH/Sida. Il en découle un vaste problème de garantie d'un système de couverture maladie universelle. Sur les 100 millions de personnes qui dans le monde ont été acculés à la pauvreté en raison de leurs factures médicales, la majorité se trouve dans les pays en développement. La Thaïlande constitue



Le principal défi est d'étendre la couverture de la sécurité sociale à la population dans son ensemble ... et d'introduire un seuil minimal de protection sociale dans tous les pays...

une exception intéressante: la couverture universelle y a été obtenue en l'espace de 27 années seulement (par rapport aux 70 ans que cela a pris dans les pays développés) en poursuivant de vastes politiques ciblant les pauvres et les ruraux.

### Promotion globale de la sécurité sociale

Les principales stratégies des Nations Unies et tous les organismes internationaux devraient consister à promouvoir un minimum de sécurité sociale à l'échelle mondiale comme élément clé des politiques de réduction de la pauvreté et des politiques de développement qui permettent aux pays de croître avec équité. C'est un argument puissant pour une expansion rapide de la sécurité sociale universelle dans les pays à bas revenus. Ce message fort est devenu particulièrement pertinent avec la crise financière et économique mondiale de 2008-09, et il a commencé à faire son chemin dans les débats sur la politique de développement. Des efforts nationaux et internationaux conjoints pour introduire un seuil minimal de protection sociale dans tous les pays, comme le prônent les gouvernements, les travailleurs et les employeurs dans le Pacte mondial pour l'emploi en juin 2009 marquent un progrès significatif à cet égard.

# Conférence internationale du Travail

La session de juin 2009 de la Conférence internationale du Travail n'a pas seulement adopté un Pacte mondial pour l'emploi historique, mais elle a aussi pris en compte toute une série d'autres sujets, notamment un nouvel instrument de l'OIT sur le VIH/Sida et

le monde du travail, le coût économique et social du travail forcé dans le monde, l'effet donné aux conventions et aux recommandations de l'OIT, et l'égalité entre hommes et femmes comme question transversale dans l'Agenda de l'OIT pour le travail décent.



La Conférence a tenu la première de ses deux discussions sur une nouvelle norme internationale du travail sur le VIH/Sida et le monde du travail. Face à une épidémie qui s'étend, compliquée par l'impact de la crise financière sur les budgets de la santé, l'aide au développement et les programmes de traitement, la commission a conjugué la notion d'urgence avec un engagement en faveur du pragmatisme, du consensus et de la collaboration.

On espère que l'instrument consacré au VIH/Sida et au monde du travail donnera un nouvel élan aux programmes de prévention et aux mesures de lutte contre les discriminations au niveau national et dans l'entreprise, et qu'il contribuera à réduire les incertitudes liées à la santé. Il renforcera en outre la contribution du monde du travail à la réalisation d'un accès universel à la prévention du VIH/Sida, au traitement, aux soins et au soutien, et encouragera la collecte d'informations et la surveillance. Une seconde discussion sur la recommandation proposée suivra en juin 2010.

La Conférence a aussi fait l'état des lieux de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail, une valeur fondamentale de l'OIT et une composante essentielle de l'Agenda de l'OIT pour le travail décent. La Commission de l'égalité a noté que de réels progrès avaient été accomplis pour réaliser l'égalité entre hommes et femmes depuis 1985, lorsque la CIT avait tenu une discussion générale sur ce thème. Cependant, elle a aussi reconnu que des défis majeurs demeuraient: les femmes continuent d'assumer la majorité des responsabilités familiales, mettant souvent en cause leur pleine et entière participation au marché du travail et leur émancipation économique; elles gagnent toujours moins que les hommes pour un travail d'égale valeur; elles sont surreprésentées dans l'économie informelle et dans les emplois sous-qualifiés et mal rémunérés; et les femmes sont toujours sous-représentées dans les positions dirigeantes.



#### LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL: VUE D'ENSEMBLE

La 98<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail a adopté un programme et un budget pour le biennium 2010-11 de 726,7 millions de dollars qui maintient le même niveau de ressources qu'en 2008-09. Plus de 4000 délégués des gouvernements, travailleurs et employeurs en provenance de 183 Etats Membres de l'OIT ont participé à la Conférence.

Les délégués ont déclaré que la crise économique mondiale remettait en cause les fragiles avancées en matière d'émancipation des femmes, mais qu'elle offrait aussi l'occasion d'élaborer de nouvelles réponses politiques en faveur de l'égalité des genres, avec des mesures fournissant de meilleures possibilités aux hommes comme aux femmes de concilier responsabilités professionnelles et familiales. Le futur travail de l'OIT – et les réponses à la crise de l'emploi – devrait aider les mandants à créer des possibilités équivalentes pour les hommes et les femmes en termes d'éducation et de formation qualifiante, de partage des responsabilités, de rémunération du travail, d'emplois dans le secteur formel et de développement de l'esprit d'entreprise. Un rapport préparé pour la Conférence met en valeur les bonnes pratiques pour surmonter les disparités de genre en termes d'accès à l'emploi, à la protection sociale, au dialogue social et aux droits du travail.

Pendant la plénière, les délégués ont abordé le dernier rapport du BIT sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés qui dresse «un tableau sombre de la situation humaine, économique et sociale dans les territoires arabes occupés, avec pour toile de fond des négociations de paix au point mort».

La Conférence plénière a débattu du Rapport global annuel du BIT sur le travail forcé le 9 juin. Le rapport, intitulé «Le coût de la coercition», estime que le «coût d'opportunité» de la coercition pour les travailleurs victimes de pratiques du travail forcé en termes de pertes de revenus à plus de 20 milliards de dollars (voir article séparé).

# Normes internationales du travail

La Commission de l'application des normes de la Conférence a examiné 25 cas individuels couvrant tout le champ des thèmes traités par la Commission d'experts du BIT pour l'application des conventions et recommandations dans son rapport soumis à la Conférence\*.

La commission a une nouvelle fois tenu une séance spéciale sur l'application par le Myanmar de la **convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930**, et sur le suivi des mesures prises dans le cadre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT.

Reconnaissant quelques timides progrès réalisés par le gouvernement du Myanmar, y compris la prochaine extension du mécanisme de plaintes relatif au travail forcé, la commission était cependant d'avis que ces progrès étaient totalement insuffisants. Elle a instamment prié le gouvernement de mettre en œuvre, entièrement et sans délai, les recommandations de la Commission d'enquête et les commentaires et observations de la Commission d'experts. Plus particulièrement, elle a demandé au gouvernement de prendre les mesures indispensables pour mettre les textes législatifs concernés et la nouvelle Constitution en conformité avec la convention n° 29; pour garantir l'élimination totale des pratiques de travail forcé qui perdurent très largement et veiller à ce que leurs auteurs, qu'ils soient civils ou militaires, soient poursuivis et punis aux termes du Code pénal; pour publier un document officiel au plus haut niveau qui confirme aux citoyens du Myanmar que la politique du gouvernement consiste à éliminer le travail forcé et à poursuivre ses auteurs; pour approuver une brochure informative, rédigée dans une langue accessible, sur le fonctionnement du mécanisme de plaintes relatif au travail forcé; et pour éliminer les difficultés chroniques que rencontrent physiquement les victimes du travail forcé ou leurs familles pour déposer plainte.

La commission a également noté avec une profonde préoccupation les incessantes violations des droits de l'homme au Myanmar,

notamment la détention d'Aung San Suu Kyi. La commission a demandé sa libération immédiate, celle des autres prisonniers politiques, ainsi que celle des militants syndicaux. Elle a en outre plaidé pour la libération immédiate des personnes liées au fonctionnement du mécanisme de plaintes et qui sont actuellement incarcérées.

Le Myanmar a également été répertorié comme cas de défaut continu d'application de la **convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948**. La commission a rappelé que la persistance du travail forcé ne pouvait être dissociée de la situation qui prévaut d'absence complète de la liberté syndicale et de persécution systématique de ceux qui essaient de s'organiser.

La commission a par ailleurs attiré l'attention de la Conférence sur deux autres cas particuliers. Dans le cas de l'Iran concernant l'application de la **convention (n° 111) sur la discrimination (emploi et profession), 1958**, la commission est demeurée préoccupée par le manque de preuves tangibles de progrès accomplis au regard de la situation des femmes sur le marché du travail, et a exprimé sa préoccupation continue vis-à-vis de la situation des minorités ethniques et religieuses en matière d'égalité d'accès à l'emploi et aux professions.

Dans le cas du Swaziland, la commission a demandé au gouvernement de garantir la libération de toutes les personnes détenues pour avoir exercé leurs libertés civiles; elle a regretté que, bien que le gouvernement ait bénéficié de l'assistance technique du BIT depuis un certain temps maintenant, les aménagements demandés de longue date pour mettre la législation nationale en conformité avec la **convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948**, doivent encore être adoptés.

L'étude d'ensemble discutée par la Commission de la Conférence cette année concernait la convention (n° 155), la recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et le protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs de 1981. À l'issue de sa discussion, la commission a adopté des conclusions dans lesquelles elle énumère les éléments d'un plan d'action pour promouvoir ces instruments.

\* Pour plus d'informations, veuillez consulter: [http://www.ilo.org/global/What\\_we\\_do/Officialmeetings/ilc/ILCSessions/98thSession/comm\\_reports/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/What_we_do/Officialmeetings/ilc/ILCSessions/98thSession/comm_reports/lang--en/index.htm).

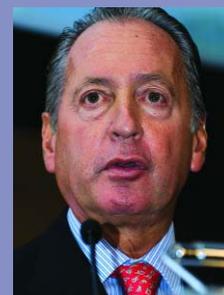
Le rôle de la Conférence internationale du Travail est d'adopter les normes internationales du travail et de contrôler leur application, d'établir le budget de l'Organisation et d'élire les membres du **Conseil d'administration**. Depuis 1919, la Conférence fait office de forum international de premier plan pour débattre des ques-

tions sociales et de travail à l'échelle mondiale. Chacun des 183 Etats Membres de l'OIT a le droit d'envoyer quatre délégués à la Conférence: deux délégués du gouvernement, un délégué des travailleurs et un délégué des employeurs, chacun d'eux pouvant s'exprimer librement et voter en toute indépendance.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIT ÉLIT UN NOUVEAU PRÉSIDENT LE COMITÉ DE LA LIBERTÉ SYNDICALE CITE LE MYANMAR, LE CAMBODGE ET LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN



Sir Leroy Trotman



M. Daniel Funes de Rioja

Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a élu S.E. M<sup>me</sup> Maria Nazareth Farani Azevêdo, ambassadrice du Brésil et représentante permanente du Brésil auprès des Nations Unies à Genève, comme Présidente pour sa session 2009-10.

La 305<sup>e</sup> session du Conseil d'administration a également passé en revue toute une série de sujets, y compris le rapport du Comité de la liberté syndicale.

M<sup>me</sup> Farani Azevêdo remplace S.E. M. Zdzislaw Rapacki, ambassadeur de Pologne auprès de la Conférence sur le désarmement et représentant permanent de la Pologne auprès des Nations Unies à Genève, qui a servi comme Président du Conseil d'administration lors de la session 2008-09.

Entre 2003 et 2007, M<sup>me</sup> Farani Azevêdo a travaillé auprès du ministre des Affaires étrangères, d'abord comme conseillère politique et, à partir de 2005, comme cheffe du personnel. En 2004-05, l'ambassadrice Azevêdo fut la négociatrice en chef du Président Lula pour son initiative «Action contre la faim et la pauvreté». Depuis septembre 2008, elle est la représentante permanente du Brésil auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales basées à Genève.

Sir Leroy Trotman, Secrétaire général du Syndicat des travailleurs de la Barbade et porte-parole du Groupe des travailleurs au Conseil d'administration, a été réélu comme Vice-président travailleur. M. Daniel Funes de Rioja, Président du Département de politique

sociale de l'Union industrielle argentine et Président du Groupe des employeurs de l'Organisation des Etats américains de 1995 à 1998, a été réélu comme Vice-président employeur.

Tous trois auront pour rôle de représenter le Conseil d'administration pendant la session 2009-10. Le Conseil d'administration est l'organe exécutif du BIT, il se réunit trois fois par an à Genève. Il prend des décisions de politique et établit le programme et le budget de l'OIT qui compte 183 Etats Membres.

Suite aux discussions de la Conférence internationale du Travail, les représentants des gouvernements, travailleurs et employeurs ont réservé un accueil favorable à l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi par la Conférence et ont appelé à mettre immédiatement en place des mesures. Le pacte a été conçu pour orienter les politiques nationales et internationales qui visent à relancer le redressement économique, à créer des emplois, à fournir une protection sociale aux travailleurs et à leurs familles dans le monde entier.

Le Conseil d'administration a approuvé le 354<sup>e</sup> rapport du Comité de la liberté syndicale. Lors de cette réunion, le comité a examiné 26 cas. Au total, 134 cas sont pendants devant le comité. Celui-ci a spécialement attiré l'attention sur les cas du Myanmar, du Cambodge et de la République islamique d'Iran.

Pour de plus amples informations, consultez: [http://www.ilo.org/global/About\\_the\\_ILO/Media\\_and\\_public\\_information/Press\\_releases/lang-fr/WCMS\\_108521/index.htm](http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang-fr/WCMS_108521/index.htm).

# L'OIT a 90 ans: Œuvrer pour la ju

La session de juin de la Conférence internationale du Travail a offert une occasion parfaite d'entendre en direct des régions comment elles avaient célébré le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'OIT et ce qu'elles attendaient de l'OIT à l'avenir. L'objectif des célébrations avait été de tenir un «sommet mondial au niveau local». Il a été atteint avec 200 événements dans 120 pays, mobilisant des milliers de participants, des chefs d'Etat et de gouvernement aux citoyens ordinaires.

En Afrique, la diversité des activités menées à travers 49 pays recouvrait une exposition de photos en Ethiopie, la diffusion de pièces et de timbres de commémoration en Egypte, des marches populaires dans la République démocratique du Congo et au Ghana, des chansons pour le travail décent à Madagascar et aux Seychelles, des débats et des défilés avec des enfants au Maroc et au Niger. Il y eut aussi des concours de dessins et de nouvelles au Cameroun, en Namibie et au Swaziland, ainsi que des matchs tripartites de basketball en Guinée et de football au Soudan. Et en Algérie, l'inauguration du nouveau bureau de l'OIT fut un moment très émouvant.

Comme l'a souligné Charles Dan, Directeur régional de l'OIT pour l'Afrique, cette diversité a mis en lumière trois principales caractéristiques. Premièrement, l'accent fut mis sur les priorités d'aujourd'hui, principalement les conséquences de la crise mondiale pour les populations africaines. Le message essentiel concernait l'importance d'une riposte concertée, ancrée dans le développement local, et d'une économie sociale dynamique. Deuxièmement, l'urgence s'est fait jour de mettre en œuvre des programmes de travail décent dans les pays sortant de la crise et, troisièmement, le tripartisme a été largement promu comme puissant outil de développement.

En Asie et dans le Pacifique, la Directrice régionale M<sup>me</sup> Yamamoto a déclaré que le but était de faire en sorte que le monde du travail soit au service de la planète. En Asie aussi, la crise économique et sociale actuelle fut le thème sous-jacent dans les 22 pays qui ont célébré cet anniversaire. Les organisateurs du 90<sup>e</sup> anniversaire de l'OIT ont mis à

profit cette occasion pour étendre la portée et la pertinence du message de l'OIT en s'adressant à d'autres partenaires comme les ministres du Commerce, de l'Industrie ou de la Condition féminine, les médias, et le grand public, y compris les enfants. Un certain nombre de chefs d'Etat et de gouvernement ont également participé avec, notamment, la proclamation inédite par le président des Philippines d'une «semaine de l'OIT» pendant la période du 21 avril au 1<sup>er</sup> mai.

Vingt-deux pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé au 90<sup>e</sup> anniversaire à travers des événements tripartites. Ici aussi, ce fut une opportunité de nouer de nouveaux partenariats, y compris entre parlementaires et jeunes par exemple. Un certain nombre de publications et d'outils nouveaux ont également été lancés: mécanismes de protection sociale, certification tripartite nationale de qualifications professionnelles, base de données de statistiques régionales du travail, etc. Un blog créé pour l'occasion a permis un partage interactif des connaissances, mis à jour en permanence.

Le Directeur régional Jean Maninat a également attiré l'attention sur la crise et la réponse très concrète initiée par la Présidente argentine M<sup>me</sup> Kirchner quand elle a mis en évidence la nécessité pour l'OIT de participer aux discussions du G20, et qu'elle a par la suite obtenu le soutien du Président Lula pour envoyer une lettre conjointe à cet effet au Premier ministre britannique Gordon Brown.

En Europe et en Asie centrale, la Directrice régionale Petra Ulshoefer a commencé par souligner l'enthousiasme des mandants tripartites et la mobilisation à haut niveau parmi les 20 pays impliqués. La diversité des événements reflétait les priorités nationales mais, comme dans les autres régions, des références ont été faites à la crise mondiale et à l'importance d'adhérer au principe de justice sociale.

Comme en Amérique latine, des plans ont été dévoilés pour imprégner les mécanismes régionaux et internationaux de l'agenda de l'OIT. Par exemple, le Vice-Premier ministre belge a annoncé que le travail décent serait un thème important de sa prochaine présidence de l'UE. Les événements se sont concentrés sur les réalisations par pays comme résultat de la coopération avec l'OIT au fil des années, dans le contexte de l'universalité des valeurs de l'OIT et de leur pertinence durable dans chaque contexte national. «90 ans au service de la justice sociale» fut le leitmotiv symbolisant les

# Justice sociale sur les cinq continents

réponses du passé et du présent de l'OIT à la crise et sa capacité à s'adapter et à se moderniser.

La volonté d'organiser des échanges locaux appelés à avoir une portée véritablement mondiale, pour citer le Directeur général, a trouvé une parfaite illustration dans ce panorama dressé par les

directeurs régionaux. Un certain nombre d'autres activités est prévu d'ici la fin de l'année. Elles aussi concernent toute la planète, donnant aux messages, aux valeurs et aux solutions de l'OIT un caractère local et durable.



S.E. Cristina Fernández de Kirchner, présidente de la République d'Argentine, s'exprimant lors d'un séminaire tripartite sur le travail décent, a plaidé pour la participation de l'OIT au G20.

© OIT/Argentine



La monnaie égyptienne a frappé une pièce d'argent commémorative, gravée ainsi: «Euvrer pour la justice sociale, c'est bien plus qu'un thème d'anniversaire. C'est notre bilan du passé et notre mission pour l'avenir.»

© Mahamad El Haddad



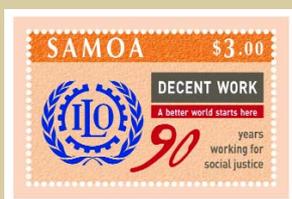
La première exposition photographique panafricaine a présenté des scènes de la vie quotidienne et de la dimension sociale du travail, immortalisées par huit grands photographes africains.

© OIT/Ethiopie



Le Brésil a dévoilé la sculpture commémorant le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'OIT, un globe symbolisant le tripartisme dans le monde.

© Alessandro Dias



Un timbre commémorant le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'OIT a été émis à Samoa et présenté lors d'une cérémonie qui réunissait des représentants du gouvernement et des organisations d'employeurs et de travailleurs.

© Keen Media, Bangkok



Les milieux intéressés «signent» pour le travail décent, lançant une campagne en faveur de la Déclaration de l'OIT pour la justice sociale.

© Qayyum Raza Mir, Fotofashion



Au Cambodge, les célébrations du 90<sup>e</sup> anniversaire de l'OIT ont exposé des projets locaux d'artisanat et d'entrepreneuriat qui ont bénéficié du soutien du BIT.

© OIT/Cambodge



Chaque jour dans les stations de métro, des millions de personnes voient les panneaux d'affichage du 90<sup>e</sup> anniversaire de l'OIT. Les messages invitent les voyageurs à se joindre aux célébrations de cet anniversaire.

© OIT/Moscou



Les mandats tripartites de l'OIT en Jordanie ont axé leur célébration du 90<sup>e</sup> anniversaire sur le programme Travailler mieux.

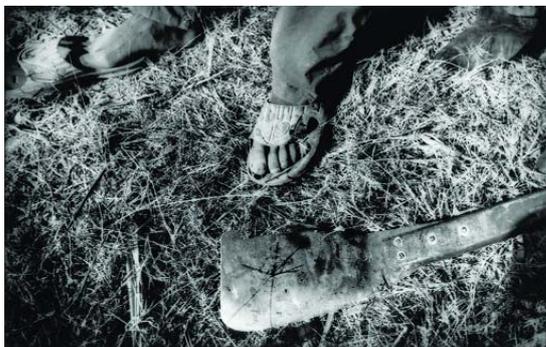
© OIT/Jordanie



Les partenaires sociaux élaborent un programme temporaire de travail décent dans le Sud et le Centre de la Somalie qui établit un lien entre l'amélioration de la sécurité, de la paix et de la gouvernance et de meilleures possibilités d'emploi.

© Mohamed Roble Hussein, Somalie

# Le coût économique et social du travail forcé



© J. W. Delano, AT WHAT COST/ILO

Dans une nouvelle étude sur les facettes du travail forcé dans le monde, le BIT affirme que le «coût d'opportunité» de la coercition pour les travailleurs affectés dépasse les 20 milliards de dollars par an.

Le rapport intitulé *Le coût de la coercition*<sup>1</sup> détaille le nombre croissant de pratiques frauduleuses, criminelles, dépourvues d'éthique, qui peuvent conduire les personnes dans des situations de travail forcé et lance un appel pour intensifier les efforts afin d'éradiquer ces pratiques. Il illustre aussi les progrès significatifs accomplis aux niveaux national et international pour réduire et prévenir le travail forcé, mais il avertit des possibles répercussions de la crise mondiale de l'économie et de l'emploi.

En outre, le rapport estime que le «coût d'opportunité» de la coercition pour les travailleurs affectés par ces pratiques abusives, en termes de pertes de revenus, dépasse maintenant les 20 milliards de dollars. Cela représente un argument économique puissant, en plus de l'impératif moral, qui justifie pourquoi les gouvernements doivent accorder une plus forte priorité à ces problèmes.

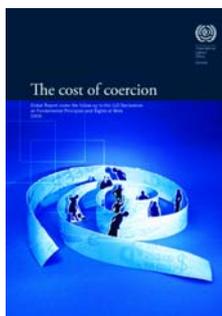
Précisant qu'il était publié en plein milieu de la pire crise économique et financière depuis des décennies, le rapport du BIT ajoutait que «dans cette situation de crise, ce sont les plus vulnérables qui souffrent le plus. Dans un tel contexte, il est plus que nécessaire de veiller à ce que les ajustements ne se fassent pas aux dépens des garanties qui ont été consciencieusement mises en place pour prévenir le travail forcé et les abus de la traite d'êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement.»

L'étude dépeint une situation contrastée des efforts mondiaux déployés pour combattre le travail forcé. Alors que la plupart des pays ont introduit une législation qui traite le travail forcé comme un délit pénal et que la question elle-même n'est plus ni dissimulée ni taboue, d'autres trouvent difficile d'identifier les cas d'abus, sans parler de la définition de réponses politiques appropriées.

Le rapport souligne que, parmi les efforts internationaux et nationaux redoublés pour réduire et prévenir le travail forcé, se trouvent de nouvelles lois et stratégies au niveau régional et national, ainsi que la fourniture croissante de protection sociale pour ceux qui sont le plus exposés au travail forcé et à la traite.

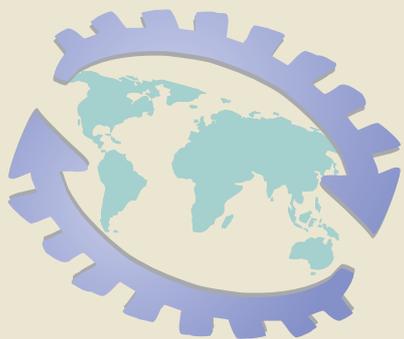
«La plus grande part du travail forcé se trouve toujours dans les pays en développement, souvent dans l'économie informelle et dans des régions isolées où les infrastructures, les inspecteurs du travail et l'application de la loi font défaut», indique le rapport. «On ne peut s'y attaquer que par des politiques et des programmes intégrés, qui associent l'application de la loi et des mesures proactives de prévention et de protection et qui permettent à ceux qui sont menacés de travail forcé de défendre leurs propres droits.»

«Nous ne devons jamais oublier que le travail forcé est un délit pénal grave qui exige une sanction pénale», déclare Roger Plant, chef du Programme d'action spécial du BIT pour combattre le travail forcé. «Mais nous devons aussi nous rappeler que le travail forcé est souvent mal défini dans la législation nationale, ce qui rend difficile de s'attaquer aux divers moyens pernicieux par lesquels les travailleurs peuvent se voir privés de leur liberté. Le défi consiste à gérer ces problèmes de manière intégrée, grâce à la prévention et à l'application rigoureuse de la loi, en recourant tant à la justice du travail qu'à la justice pénale.»



<sup>1</sup> Le coût de la coercition, Rapport global aux fins de suivi de la Déclaration de l'OIT sur les principes et les droits fondamentaux au travail 2009, Bureau international du Travail, Genève. ISBN 978-92-2-120628-6.

## CHAMPS D'ACTION



## Travail et vie familiale en Amérique latine

■ L'intégration massive et irréversible des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes dans la population active a mis en évidence les défis que recèle le conflit traditionnel entre travail et vie familiale. Répondre à ces tensions est une étape essentielle vers l'égalité entre hommes et femmes et pour des économies plus productives, indique un rapport conjoint préparé par le BIT et le PNUD. Aujourd'hui, plus de 100 millions de femmes – un chiffre sans précédent – à travers la région travaillent, selon le rapport «Travail et famille: vers de nouvelles formes de conciliation avec le partage des responsabilités sociales». Selon ce rapport, 53 pour cent des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes font partie de la population active, un taux qui grimpe à 70 pour cent si l'on considère seulement les femmes âgées de 20 à 40 ans. Cela a beaucoup amélioré la capacité des pays à produire des richesses, à améliorer le bien-être des foyers et à réduire la pauvreté.

*Pour plus d'informations, veuillez contacter le bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes via [americas@ilo.org](mailto:americas@ilo.org).*



© J. Maillard/BIT

## La coopération Sud-Sud en matière de sécurité sociale

■ Lors de la session de juin 2009 de la Conférence internationale du Travail, le gouvernement du Brésil et l'OIT ont signé un nouveau programme de coopération Sud-Sud sur la sécurité sociale. L'initiative s'inspirait de l'engagement du Président Luiz Inácio Lula da Silva à soutenir les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie à promouvoir le travail décent et la justice sociale par le biais d'une coopération horizontale entre pairs, dans un esprit de solidarité entre les nations. Le document de programme constitue une annexe à l'Accord complémentaire signé par le Directeur général du BIT, Juan Somavia, et le ministre brésilien des Affaires étrangères, Celso Amorim, le 22 mars 2009. Cette annexe comprend des dispositions pour accroître la couverture et l'efficacité de la protection sociale dans le cadre de l'Agenda de l'OIT pour le travail décent. Le gouvernement du Brésil fera la promotion des bonnes pratiques et des leçons tirées de l'expérience des mécanismes de

ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LE MONDE ENTIER PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL OU AVEC SON APPUI

sécurité sociale en Amérique latine et dans les pays lusophones en Afrique et en Asie.

*Davantage d'informations disponibles auprès du bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes via [americas@ilo.org](mailto:americas@ilo.org).*

## Le monde des affaires face au vieillissement des sociétés

■ Le Bureau des Activités pour les employeurs de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a organisé un séminaire les 28 et 29 avril pour discuter de la manière dont les entreprises répondent au défi d'une main-d'œuvre vieillissante et des mesures nécessaires pour maintenir à flot les systèmes de sécurité sociale. Le colloque international sur les réponses des entreprises au défi démographique a réuni des représentants du monde des affaires de 23 pays pour débattre d'une série de mesures à appliquer sur le lieu de travail et envisager quelles poli-

## MONTÉE EN PUISSANCE DU PROGRAMME TRAVAILLER MIEUX DE L'OIT ET DE LA SFI



© P. Deloche/BIT

La SFI, qui est membre du groupe de la Banque mondiale, et l'Organisation internationale du Travail (OIT) renforcent leur partenariat Travailler mieux pour aider à hausser les normes du travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui va améliorer la vie d'environ 1,2 million de travailleurs dans les pays en développement. En mai dernier, les deux institutions ont signé un nouvel accord de coopération qui va consolider les efforts pour améliorer les normes du travail et continuer à promouvoir la situation des entreprises aux fins de meilleures conditions de travail. Cela permettra au programme Travailler mieux de répondre plus rapidement à l'évolution des conditions du marché en cette période de crise.

La première phase de cette initiative a établi le programme mondial Travailler mieux et ses activités dans le secteur du textile en Jordanie, au Viet Nam et en Haïti. La seconde phase va concentrer 80 pour cent de son effort à augmenter le niveau de son engage-

ment dans l'industrie du vêtement et 20 pour cent à la diversification vers de nouvelles industries et l'extension de l'accès aux outils de Travailler mieux pour améliorer le respect des normes du travail. Cet effort va démarrer en juillet 2009 et se poursuivra pendant trois ans.

Le programme global Travailler mieux est soutenu par les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, l'Irlande, le Japon, la Norvège, le Luxembourg, l'Italie et la Nouvelle-Zélande. Le programme par pays est financé par les Etats-Unis, la Jordanie, l'Australie, le Canada, l'Union européenne, la Finlande, l'Irlande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse. Le programme est également soutenu par des contributions privées de la United States Council Foundation, avec des dons de la Fondation Levi Strauss, du groupe de textile Jones, du groupe Sears Holding et de Wal-Mart.

Pour plus d'informations, consultez <http://www.betterwork.org>



© J. Maillard/BIT

tiques adopter. Comme davantage de personnes sont retraitées et qu'elles vivent plus longtemps, moins de jeunes gens trouvent leur place sur le marché du travail et ils le font plus tardivement. Cette tendance, qui allie demande croissante et cotisations plus faibles au système, menace la pérennité future des systèmes de sécurité sociale partout, en particulier pour ce qui concerne les allocations santé et vieillesse. On estime que vers 2045, il y aura davantage de personnes de plus de 60 ans que de moins de 15 ans dans le monde.

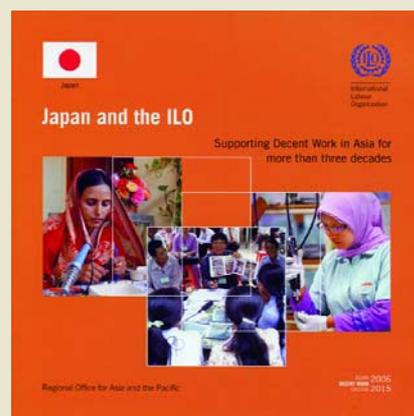
Pour plus d'informations, merci de contacter le Bureau des Activités pour les employeurs de l'OIT via [actemp@ilo.org](mailto:actemp@ilo.org).

## Les Maldives deviennent le 183<sup>e</sup> Etat Membre de l'OIT

■ La République des Maldives est devenue le 183<sup>e</sup> Etat Membre de l'Organisation internationale du Travail (OIT) après réception à Genève d'une lettre du Président de la République des Maldives stipulant au nom de son gouvernement que la République des Maldives avait formellement accepté les obligations découlant de la Constitution de l'OIT. La qualité de membre des Maldives est devenue effective le 15 mai 2009. Ce pays est membre des Nations Unies depuis le 21 septembre 1965.

## 35 ans de partenariat Japon/OIT

■ Une exposition marquant le 35<sup>e</sup> anniversaire du soutien du gouvernement japonais à l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est tenue au siège du BIT à Genève, en Suisse, du 9 au 30 juin. L'exposition célébrait la coopération de longue date entre le gouvernement du Japon et l'OIT, qui travaillent ensemble pour atteindre l'objectif du travail décent pour tous en Asie et dans le Pacifique. Elle a mis en valeur un certain nombre de domaines d'action, y compris la lutte contre le chômage et le sous-emploi, la création de possibilités d'emploi pour les femmes, l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail et la gestion des migrations transfrontalières. Le gouvernement du Japon, par l'intermédiaire de son ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales, soutient financièrement l'OIT – l'agence spécialisée des Nations Unies qui traite des questions de travail et de conditions de travail – depuis 1974. La coopération a débuté avec le financement du Séminaire asiatique sur l'administration régionale de la main-d'œuvre féminine à Tokyo en novembre 1974; elle s'est constamment poursuivie dans le but de faire face à l'évolution des besoins des travailleurs en Asie et dans le Pacifique et de réaliser l'Agenda pour le travail décent à travers la région. Le programme de coopération est





© T. Falize/BIT

maintenant connu sous le nom de Programme multi-bilatéral OIT/Japon; il est hébergé par le bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok.

## Coopération OIT-Banque mondiale pour les secours en cas de catastrophe

■ Entre 1980 et 2007, près de 8 400 catastrophes provoquées par des risques naturels ont coûté la vie à plus de deux millions de personnes et provoqué des pertes économiques de plusieurs millions de dollars. Pour faire face aux conséquences des catastrophes naturelles et reconstruire les moyens d'existence dans la période qui suit, l'OIT et la Banque mondiale ont signé une déclaration commune pour renforcer leur collaboration en juin dernier. La déclaration a été signée à Genève en marge de la seconde session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. Alors que les deux organisations mènent déjà une étroite collaboration sur les programmes de reconstruction et de redressement post-catastrophe, la déclaration conjointe s'efforce de promouvoir des initiatives communes innovantes au niveau du terrain pour aider les pays

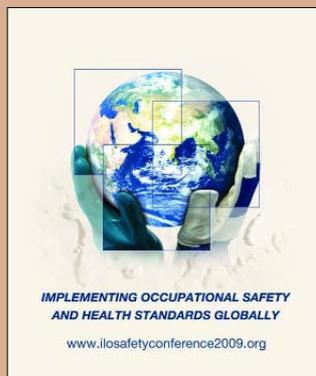
touchés par des catastrophes à réduire les risques de pertes économiques liées aux désastres, à accélérer la transition vers le redressement post-catastrophe et à préparer des mesures d'adaptation des modes de vie en vue des défis liés au changement climatique.

## Nouvelle brochure du BIT sur les emplois verts

■ Les emplois verts sont devenus l'emblème d'une économie et d'une société plus durables qui préservent

l'environnement pour les générations présentes et à venir, plus équitables et qui intègrent tous les peuples et tous les pays. Une nouvelle brochure du BIT résume le programme mondial de l'OIT sur les emplois verts, pourquoi il est important, et comment il fonctionne. La transition vers une économie durable, plus sobre en émissions de carbone, est vitale pour des raisons environnementales et sociales. La brochure explique ce que cette transition signifie pour les entreprises et les marchés du travail. Qu'est-ce que l'OIT entend par emplois verts? Comment les emplois verts et l'écologisation des entreprises contribuent à répondre aux défis sociaux et environnementaux pressants et comment le BIT met en place et applique son programme mondial à travers des partenariats. La brochure fournit aussi des contacts et des liens vers des ressources essentielles pour une documentation approfondie.

Pour plus de détails, veuillez consulter [http://www.ilo.org/integration/resources/pubs/lang--en/contLang--fr/docName--WCMS\\_107816/index.htm](http://www.ilo.org/integration/resources/pubs/lang--en/contLang--fr/docName--WCMS_107816/index.htm).

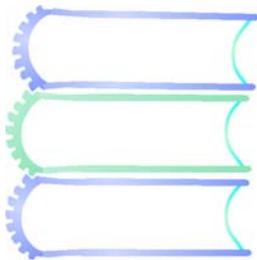


## Appliquer les normes de santé et de sécurité au travail à l'échelle mondiale en période de crise

3-6 novembre 2009,  
Centre des congrès de Düsseldorf,  
Allemagne

Autour du thème de l'«**Application des normes de sécurité et de santé au travail à l'échelle mondiale en période de crise**», la Conférence internationale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail réunira 300 participants issus de 60 pays du monde pendant le salon A+A Messe Düsseldorf (Allemagne). Responsables politiques, partenaires sociaux, PDG d'entreprises multinationales, représentants des travailleurs, inspecteurs du travail, experts de la prévention et de la sécurité sociale, praticiens et acteurs non-gouvernementaux répondront à la question: **Quel rôle l'OIT et ses partenaires peuvent-ils jouer dans la revendication du droit à un environnement de travail sûr et sain, même en période de crise financière mondiale?**

## MÉDIATHÈQUE



■ **Building decent societies. Rethinking the role of social security in development**

Édité par Peter Townsend

ISBN 978-92-2-121995-8. Genève, BIT, 2009. 105 \$; 75 €; 110 CHF.

Le ralentissement de l'économie mondiale a aggravé les problèmes de pauvreté et de chômage dans le monde entier. Cet ouvrage plaide pour un système de sécurité sociale complet à développer dans tous les pays, y compris les plus pauvres, afin d'éliminer les pires conditions de pauvreté, de renverser la tendance au creusement des inégalités et de soutenir la croissance économique. Il est de plus en plus admis que pour les pays à bas revenus les systèmes de sécurité sociale universels ont un énorme potentiel qui n'a pas encore été suffisamment exploré. Reconnaissant que les développements économique et social sont inextricablement interdépendants entre les pays, de nouvelles stratégies internationales sont indispensables pour élaborer des politiques de sécurité sociale appropriées qui concourent véritablement à réduire la pauvreté et contribuent fructueusement au développement économique et social.



■ **Building rural roads**

Bjørn Johannessen

ISBN 978-92-2-120977-5. Bangkok, OIT, 2008. 40 \$; 30 €; 45 CHF.

Ce manuel présente les meilleures ressources et méthodes pratiques pour la construction des routes rurales. Ces routes forment le réseau de communication le plus important en termes de fourniture d'accès aux services essentiels tels que l'éducation, les soins médicaux, l'eau potable et les débouchés économiques pour la population rurale. Construire des routes rurales de bonne qualité relève d'une compétence particulière qui requiert une planification adéquate, une supervision chevronnée, une main-d'œuvre de qualité et l'utilisation durable des ressources locales autant que possible. La raison d'être de ce manuel, c'est de doter le personnel technique, des chefs de chantier aux ingénieurs, de références techniques

qui détaillent les méthodes de travail les plus usitées et les meilleures pratiques en matière de construction de routes rurales. Il décrit toutes les phases du déroulement des travaux, des étapes initiales d'identification et de conception, en passant par la planification technique, l'organisation du travail, les procédures de mise en œuvre des travaux et l'administration du site, jusqu'aux rapports et aux contrôles.



■ **Compilation des instruments sur le travail maritime**

Convention du travail maritime, 2006; convention sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003; convention et recommandation sur le travail dans la pêche, 2007.

ISBN 978-92-2-220612-4. Genève, BIT, 2008. Egalement disponible en anglais et en espagnol. 30 \$; 25 €; 40 CHF.

La convention du travail maritime, 2006, une importante nouvelle convention internationale du travail, fut adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 94<sup>e</sup> session (maritime). Parfois qualifiée de «charte des droits» des gens de mer, la convention précise le droit des gens de mer à des conditions de vie et de travail décentes et contribue à instaurer les conditions d'une concurrence loyale pour les armateurs. Elle a été conçue comme un instrument juridique de portée mondiale qui doit devenir le «quatrième pilier» de la réglementation internationale pour un transport maritime de qualité, en complément des principales conventions de l'Organisation maritime internationale (OMI). La convention contient un ensemble complet de normes mondiales, regroupant presque toutes les conventions et recommandations maritimes existantes qui ont été adoptées depuis 1920 en un seul instrument arborant une présentation et des exigences nouvelles qui reflètent les conditions actuelles du secteur.



■ **Le coût de la coercition**

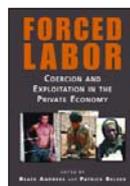
Rapport global dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur les principes et les droits fondamentaux au travail, 2009, Conférence internationale du Travail, 98<sup>e</sup> session, 2009,

Rapport I (B).

ISBN 978-92-2-220628-5. Genève, BIT, 2009. Egalement disponible en anglais, en espagnol, en arabe, en chinois, en allemand et en russe. 35 \$; 23 €; 35 CHF.

Ce rapport global jette un nouvel éclairage sur le travail forcé dans l'économie mondiale d'aujourd'hui. Il étudie les énormes défis rencontrés par les nombreux acteurs et institutions impliqués dans l'alliance

globale contre le travail forcé, qu'ils soient conceptuel, politique, juridique, ou institutionnel. Il montre comment ces défis ont été relevés jusqu'ici, souvent avec l'appui ou l'implication du BIT, et désigne les bonnes pratiques qui peuvent servir d'exemples à suivre pour faire face au travail forcé sous toutes ses formes. Il rappelle l'importance de disposer d'une administration et d'inspecteurs du travail qui soient en première ligne contre le travail forcé et la traite d'êtres humains, en complément d'autres mécanismes de mise en vigueur de la loi et de prévention.



■ **Forced labor: Coercion and exploitation in the private economy**

Édité par Beate Andrees et Patrick Belser.

ISBN 978-92-2-120164-9. Genève, BIT, 2009. Coédition avec Lynne

Rienner Publishers, Etats-Unis. 22,50 \$; 17 €; 25 CHF.

Deux siècles après l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, au moins 12,3 millions de personnes continuent de subir des formes modernes de travail forcé, caractérisées par la coercition et l'exploitation. Le champ d'étude original présenté dans ce volume montre que les victimes ne sont pas seulement des travailleurs indigènes dans les pays andins ou des descendants d'esclaves au Niger; ce sont aussi des travailleurs migrants, victimes de trafic, en Europe et aux Etats-Unis et les membres les plus vulnérables du travail forcé au Brésil ou au Pakistan. Le livre révèle quelques-unes des mesures qui peuvent être prises pour combattre ces pratiques inacceptables. L'approche du marché du travail qu'il préconise suppose la régulation et la surveillance des intermédiaires du travail, le renforcement des systèmes d'inspection du travail, ainsi qu'une implication forte des syndicats et des tribunaux du travail.



■ **Forced labour and human trafficking: Casebook of court decisions**

Manuel de formation à destination des juges, procureurs et praticiens du droit

ISBN 978-92-2-122177-7. Genève,

BIT, 2009. 32 \$; 23 €; 35 CHF.

Le travail forcé et la traite se sont transformés en de nombreuses et souvent subtiles formes d'abus et d'exploitation, constituant un défi à l'application de la législation. Ce recueil de jurisprudence couvre une série d'expériences nationales, des décisions judiciaires sur le travail forcé ou obligatoire dans les pays en développement à des décisions plus récentes sur le travail forcé et le trafic d'êtres humains dans les pays industrialisés. Il s'efforce de montrer comment les déci-

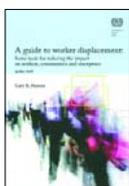
sions de tribunaux nationaux ont pris en compte les dispositions de la convention de l'OIT sur le travail forcé et comment cela pourrait orienter les futures décisions de justice. Ce recueil fait partie du Programme d'action spécial du BIT pour combattre le travail forcé (SAP-FL) qui a mené des recherches et des enquêtes sur le travail forcé moderne et qui a renforcé la capacité des acteurs à le combattre. Il est destiné aux juges, aux procureurs et aux autres praticiens du droit.



■ **Growth, employment and poverty reduction: The case of Indonesia**

Iyanatul Islam et Anis Chowdhury  
ISBN 978-92-2-122001-5. Genève, BIT, 2009. 40 \$; 27 €, 40 CHF.

Cette étude vient à point nommé pour étudier l'impact des politiques sur la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté en Indonésie, passant en revue les périodes qui ont précédé et suivi la crise financière de 1997 et tirant d'importantes conclusions pour les stratégies d'aujourd'hui. Analysant le marché du travail indonésien et explorant les réponses adoptées pour générer de la croissance et réduire la pauvreté, les auteurs estiment que la «désindustrialisation», le recul de l'élasticité de l'emploi et l'absence de croissance des salaires réels semblent être les principaux facteurs de la performance du marché du travail dans la période post-1997. Des commentateurs influents ont suggéré que cela résultait de coûteuses réglementations du marché du travail. Les auteurs dissèquent minutieusement les faits et plaident pour un nouvel agenda de réformes qui offrent davantage d'autonomie aux institutions du marché du travail et donnent la priorité aux investissements dans les infrastructures publiques et le développement humain plutôt qu'à la lutte contre l'inflation et au conservatisme fiscal.

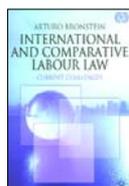


■ **A guide to worker displacement: Some tools for reducing the impact on workers, communities and enterprises**

Mise à jour 2009 – Gary B. Hansen  
ISBN 978-92-2-122103-6. Genève, BIT, 2009. 30 \$; 20 €, 30 CHF.

Ce guide est une actualisation du *Guide sur la délocalisation du travail* de 2001 qui fut publié en réponse à la crise financière asiatique. S'appuyant sur des expériences menées d'abord en Amérique du Nord et durant le processus de transition en Europe centrale et orientale, ce guide explore la façon dont les entreprises, les communautés et les travailleurs peuvent répondre à la crise financière et comment réduire les risques de suppression d'emplois. Cela comprend d'éventuelles stratégies pour prévenir les

licenciements et promouvoir la conservation des entreprises par les communautés, les directions d'entreprise et les associations de travailleurs. Le guide est principalement destiné aux pays industrialisés ou en transition, à l'usage des décideurs politiques, des employeurs et des travailleurs pour qu'ils élaborent des réponses appropriées qui favorisent l'emploi et le maintien des effectifs en place pendant la récession.



■ **International and comparative labour law: Current challenges**

Arturo Bronstein  
ISBN 978-92-2-121202-7. Genève, BIT, 2009. Coédition avec Palgrave Macmillan Publishers. 80 \$; 50 €; 80 CHF.

Ecrit par un expert reconnu en droit du travail, cette étude d'une valeur inestimable offre une analyse complète des défis auxquels est confronté le droit du travail dans le monde en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Elle met particulièrement l'accent sur le droit du travail et le commerce international, la relation de travail et les droits fondamentaux de la personne dans la relation employeur-employé, le travail dans l'économie informelle et la sous-traitance; elle traite également des changements les plus notables en droit du travail au niveau régional. L'auteur propose différentes approches pour améliorer l'efficacité du droit du travail à l'ère de la mondialisation, notamment par la ratification des conventions de l'OIT, l'harmonisation de la législation du travail dans les zones de forte intensité commerciale, l'intégration de clauses sociales dans les accords commerciaux internationaux, ainsi que l'application de codes éthiques d'entreprise à travers les chaînes d'approvisionnement.



■ **Salaires et durée du travail par profession et prix de détail des produits alimentaires**

Statistiques de l'enquête d'octobre du BIT, 2009  
ISBN 978-92-2-022242-3. Genève, BIT, 2009. Trilingue anglais/français/espagnol. 70 \$; 55 €; 85 CHF.

Source de référence essentielle pour tous ceux qui s'intéressent aux conditions de vie et de travail, cette publication trilingue fournit des informations détaillées sur les salaires, les horaires de travail et les prix des denrées alimentaires. Elle couvre 159 professions appartenant à 49 groupes d'activité économique, ainsi que les prix de détail de 93 articles alimentaires, et constitue ainsi une ressource statistique indispensable pour les comparaisons internationales.

CD-ROM – ISBN 978-92-2-022243-0. Genève, BIT, 2009. Version Windows, trilingue anglais/français/espagnol. Utilisateur unique: 80 \$; 65 €, 100 CHF.

Utilisateurs multiples: 120 \$; 100 €, 150 CHF. Donnant accès à plus de vingt ans d'informations détaillées sur les salaires et la durée du travail d'une sélection de professions et sur les prix de détail d'un choix d'articles alimentaires (1984-2008), ce CD-Rom est un outil de référence complet et facile à utiliser. Il présente des données sur 159 professions appartenant à 49 groupes d'activité économique, ainsi que les prix de détail de 93 articles alimentaires.



■ **The minimum wage revisited in the enlarged EU**

Daniel Vaughan-Whitehead  
ISBN 978-92-2-121987-3. Genève, BIT, 2009. Coédition avec Edward Elgar Publishing. 85 \$; 60 €, 90 CHF.

Cet ouvrage livre une analyse approfondie et innovante du salaire minimum en Europe, examinant sa portée dans l'Europe élargie et posant la question de l'harmonisation entre les salaires minima des Etats membres à titre individuel – et même celle d'un salaire minimum commun à toute l'UE. Il explore également le rôle du salaire minimum au niveau national, s'intéressant aux tendances et aux conséquences, avec des études de cas consacrées à des questions spécifiques de politique nationale ou à des secteurs professionnels. La fixation d'un salaire minimum est revenue au centre des débats politiques. Les propositions de règles communes au niveau de l'UE se sont également multipliées depuis l'élargissement de l'UE, en particulier pour minimiser le «dumping social». Réunissant 15 études nationales d'éminents spécialistes européens dans le domaine, cette collection vient judicieusement stimuler le débat actuel.



■ **The promise and perils of participatory policy-making**

Lucio Baccaro et Konstantinos Papadakis  
ISBN 978-92-9014-876-0. Genève, Institut international d'études sociales, volume n° 117, 2008. 18 \$; 12 €, 18 CHF.

Ce livre explore l'efficacité des organisations de la société civile et de la démocratie participative dans les politiques publiques. Les organisations de la société civile ont-elles une plus forte influence quand elles sont directement impliquées dans l'élaboration des politiques que quand elles agissent de l'extérieur? La démocratie participative améliore-t-elle l'efficacité et l'équité des politiques publiques? Ce volume de recherches examine ces questions en

confrontant les soubassements théoriques de la gouvernance participative à ceux de la démocratie délibérative. Il comprend les résultats empiriques d'une longue enquête de terrain menée en Afrique du Sud, un pays qui a introduit de nombreuses institutions de démocratie participative depuis les années 1990.



■ **La sécurité et la santé dans les mines de charbon souterraines. Recueil de directives pratiques du BIT**

ISBN 978-92-2-220162-4. Genève, BIT, 2008. Également disponible en anglais et en espagnol. 32 \$; 25 €, 40 CHF.

Ce recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon souterraines reflète les nombreux changements intervenus dans le secteur, l'évolution de sa main-d'œuvre, ainsi que les nouvelles politiques de sécurité et de santé au travail (SST) et les instruments de l'OIT relatifs à la SST. Cet ouvrage aborde des thèmes tels que la réduction et la polyvalence de la main-d'œuvre, les nouvelles tech-

nologies, une approche moins normative et plus systématique du traitement de la sécurité et de la santé. Le recueil traite dans le contexte national des rôles des autorités compétentes, des employeurs, des travailleurs et de leurs organisations. Il comprend aussi une méthodologie pour identifier les dangers, prévenir et minimiser les risques, ainsi que des dispositions spécifiques pour opérer en sécurité dans les mines de charbon souterraines.

REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL, VOL. 148 (2009), N° 1-2

■ **Crise mondiale, emplois et protection sociale**

Joseph STIGLITZ

Les intérêts nationaux conditionnent les réactions à la crise financière mondiale et aggravent l'effondrement de la demande. La résurgence du protectionnisme, le renflouement des banques et les plans nationaux de relance distordent la concurrence et les incitations au détriment des pays en développement, de l'indispensable protection sociale et d'une reprise rapide. Mettant en garde contre la sous-estimation du potentiel de destruction d'emplois de la crise, l'auteur plaide pour un plan de relance mondial, une révision des paradigmes économiques et des politiques réglementaires, l'aide aux pays en développement, un FMI moins intrusif et plus de protection sociale, stabilisateur automatique de l'économie.

■ **Travailler plus pour gagner plus? Les avis partagés des Européens**

Lucie DAVOINE et Dominique MÉDA

Les Européens souhaitent-ils travailler moins ou plus? Quelle place le travail devrait-il occuper, à leurs yeux, dans la société? Les enquêtes montrent qu'ils accordent une grande importance au travail, mais qu'une partie d'entre eux souhaite voir celui-ci occuper une moindre place dans leur vie. Comment expliquer ce paradoxe? Trois hypothèses sont explorées en exploitant les principaux résultats des enquêtes internationales: l'étiologie des attentes à l'égard du travail, le fossé entre ces attentes et une réalité qui n'est pas satisfaisante, et enfin la volonté de dédier plus de temps à d'autres activités. Les auteurs concluent par des suggestions politiques.

■ **L'«externalisation» du droit du travail**

Antonio OJEDA AVILÉS

L'intense réajustement du droit du travail qui, pendant trois décennies, a consisté aux yeux des spécialistes en une fragmentation et, pire encore, une désagrégation en domaines de plus en plus

éloignés les uns des autres commence à devenir une tendance générale qui pourrait prendre sous peu une dimension structurelle. Un mouvement d'expansion le conduit à gagner des territoires étrangers, ce qui semble mettre en péril son identité et ses délimitations traditionnelles, en échange néanmoins d'une symbiose qui découle d'influences réciproques. Sont analysées ici six lignes d'expansion observées en Europe, mais aussi dans certains pays d'Amérique et d'Asie.

■ **Le volet social des restructurations d'entreprises: évolution de la négociation collective en Allemagne, en France et en Italie**

Guido BONI

Face à l'évolution rapide des marchés, du fait de la mondialisation, les entreprises européennes se restructurent sans cesse pour maintenir leur compétitivité. Afin de limiter les pertes d'emplois, les partenaires sociaux ont conçu divers mécanismes qui donnent plus de flexibilité à l'échelle de l'entreprise sans remettre fondamentalement en cause les modèles nationaux de négociation collective: «clauses d'ouverture» en Allemagne, «accords dérogatoires» et négociation obligatoire de la «gestion prévisionnelle des emplois» en France, «accords territoriaux» tripartites en Italie. Après les avoir examinés, l'auteur conclut en plaçant pour l'instauration d'un cadre européen de prise en compte du volet social des restructurations.

■ **Travail rémunéré des élèves et résultats scolaires: une étude internationale**

David POST et Suet-Ling PONG

Partant des résultats de l'étude internationale de mathématiques et de sciences, les auteurs observent que l'association négative entre emploi des élèves et résultats scolaires est plus forte dans certains pays, ce qui peut s'expliquer par les possibilités et besoins de travailler. Pour ce qui est de la

causalité, les résultats de l'Enquête longitudinale sur l'éducation aux États-Unis montrent une relation curvilinéaire entre emploi et résultats: travailler jusqu'à 10 heures par semaine a un léger effet positif, de 10 à 19 heures est sans effet, au-delà l'effet négatif est manifeste. L'endogénéité du travail est enfin testée au moyen de variables instrumentales.

■ **Progrès technique et répartition des revenus en Europe**

Cristiano PERUGINI et Fabrizio POMPEI

Les auteurs apportent des éléments empiriques montrant le lien entre progrès technique et inégalités de revenu dans 14 pays d'Europe. Ils testent l'hypothèse du changement technique favorisant les qualifications dans des secteurs ayant différentes densités en technologie et montrent la complémentarité entre progrès technique et qualifications. Ils en viennent ensuite à rechercher si l'évolution de la demande de travail qualifié est un déterminant des inégalités et observent dans cinq secteurs sur huit une relation non linéaire, suivant une courbe en U inversé, pouvant s'expliquer par le comblement dans le temps du décalage entre demande et offre de main-d'œuvre qualifiée.

■ **Notes et débats**

La négociation collective transnationale en Europe: nécessité d'une initiative législative de l'UE

Edoardo ALES

La Cour suprême de justice de la Nation et le régime syndical argentin

Adrián GOLDIN

Les normes fondamentales du travail sous l'administration de George W. Bush

Christopher CANDLAND

Statistiques du travail: frontières et diversité du travail

Patrick BOLLÉ

**Bilan des réformes d'inspiration néolibérale en Amérique latine: d'une crise à l'autre<sup>1</sup>**

Ce numéro spécial de la *Revue internationale du Travail* dresse le bilan des réformes d'inspiration néolibérale – notamment en matière sociale et dans le domaine du travail – menées en Amérique latine.

Il comprend six études nationales portant sur l'Argentine (par M. Novick, M. Lengyel et M. Sarabia), la Bolivie (par F. Wanderley), le Brésil (par M. Pochmann), le Chili (par M. Riesco), le Mexique (par M. C. Bayón) et l'Uruguay (par F. Filgueira et P. Alegre), ainsi qu'une synthèse rédigée par Lydia Fraile.

L'Amérique latine se trouve à la croisée des chemins, après deux décennies de profondes réformes néolibérales. Suite à la crise de la dette du début des années quatre-vingt, la région a abandonné sa stratégie de développement, fondée sur l'industrialisation par substitution aux

importations et sur l'interventionnisme de l'Etat, pour se tourner vers une plus forte intégration à l'économie mondiale et l'attribution d'un rôle prédominant au marché. Les gouvernements de la région ont adhéré au «consensus de Washington» et mis l'accent sur la rigueur macroéconomique et les réformes structurelles, la libéralisation des échanges et des mouvements des capitaux, les dérèglementations et privatisations systématiques. En matière sociale cela s'est traduit par la flexibilisation du travail, le ciblage des prestations et le recours aux secteurs privé et associatif, le passage, au moins partiel, de la répartition à la capitalisation pour les retraites, etc.

Même si le calendrier, le rythme et les modalités des réformes ont varié d'un pays à l'autre, on observe une forte convergence dans les années quatre-vingt-dix.

Mais les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. Sur le plan économique, la croissan-

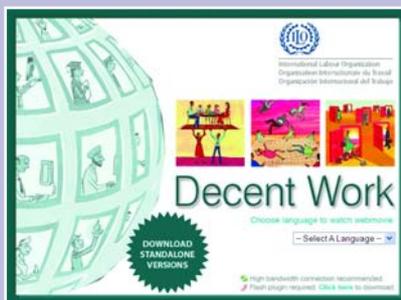
ce a faibli, le chômage n'a guère diminué et les crises financières se sont succédées. Dans le domaine social, la réduction de la pauvreté a été limitée, le degré d'inégalité des revenus est resté très élevé, tandis que la protection des travailleurs s'affaiblissait et que l'économie informelle progressait.

Mais les temps changent: le «virage à gauche» qu'a connu la région au début du millénaire a débouché sur une remise en cause de cette ligne de réformes, avec des résultats sensibles, notamment en matière sociale. Alors même que ces effets commencent à se faire sentir, il reste à savoir s'ils résisteront à la crise financière, économique et sociale que nous vivons aujourd'hui.

<sup>1</sup> *Revue internationale du Travail*, vol. 148 (2009), n° 3.

PRÉSENTATIONS FLASH DISPONIBLES EN LIGNE

**Le travail décent**



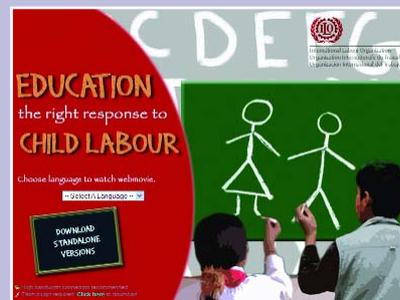
<http://www.ilo.org/public/english/dw/index.htm>

**Laissons les enfants s'épanouir**



<http://www.ilo.org/public/english/wdaci/flash09/index.htm>

**L'éducation: La bonne réponse au travail des enfants**



<http://www.ilo.org/public/english/child/ilo-cl-en.htm>

**L'égalité hommes-femmes au cœur du travail décent**



<http://www.ilo.org/public/english/gender/index.htm>

**Pensez à nous! Un travail décent pour les personnes handicapées**



<http://www.ilo.org/public/english/disability/countusin/index.htm>

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Tél. +4122/799-7828; fax: +4122/799-6938; e-mail: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org); site Internet: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

Pour une meilleure préparation des travailleurs  
et des employeurs à une situation de crise



Organisation  
internationale  
du Travail

# PRÉVENIR LA PANDÉMIE ET SE PRÉPARER À SA SURVENUE



✓ Collecter et diffuser des informations sur les risques de pandémie de grippe sur le lieu de travail et surveiller l'évolution de la situation en recourant au dialogue social.

✓ Préparer à l'avance un plan de continuité des opérations.

✓ Promouvoir la protection individuelle et l'observation de bonnes règles d'hygiène.

✓ Etablir de bonnes pratiques pour réduire la transmission interhumaine de la maladie.

✓ Aider par différents moyens (systèmes d'indemnisation, politiques, conseils techniques) les entreprises, les travailleurs et les familles des travailleurs touchés par la maladie.

[www.ilo.org/influenza](http://www.ilo.org/influenza)

Gill Burton

TRAVAIL DÉCENT

Un monde meilleur commence par là.

